



Espaces naturels non bâtis

DIAGNOSTIC ET GESTION ÉCOLOGIQUES

Agnès Baule • Beca environnement

Sommaire

Traiter avec soin le domaine non bâti <i>préface, Dominique Voynet</i>	3
Une démarche simple pour tous les gestionnaires	4
La problématique générale	
Comment les reconnaître?	6
Qui les possède?	8
Quels partenaires mobiliser?	9
Pourquoi adopter cette gestion?	10
Quelle démarche suivre?	12
Environnement/écologie rappel de notions essentielles	14
La démarche	
Quatre étapes pour réussir la gestion écologique	18
Associer les acteurs	30
Construire la concertation	34
Planifier le processus	35
Vers de bonnes pratiques	
Quelques exemples	42
Annexes	
Gérer l'environnement selon une norme ISO	52
Gérer les sites potentiellement pollués	53
La liste des thèmes à étudier	54
Vos forces d'appui	61
La charte de la concertation	63

Ce document a été conçu
à partir des travaux d'un groupe

placé sous la responsabilité de

Jean Lafont,
sous-directeur de l'évaluation
environnementale et de l'aménagement
durable
Michel Leblond,
responsable de l'opération "verdissement"
des administrations.

et réunissant

des représentants de la
Direction de la nature et des paysages
et de la
Direction générale de l'administration
et du développement

Georges Guignabel
Marc Lansiat

des ingénieurs écologues,
des géographes et des paysagistes

Mathias Ader
Yves Allion
Pierre Audiffren
Philippe Beros
Sylvain Biquant
Laurent Boutot
Odile Conchou
Alain Desbrosse
Joëlle Dulong
Dominique Feuillas
Jean-Marc Gasperi
Françoise Gross
Corentin Janot
Christophe Lanceau
Odile Le Serre
Olivier Lemoine
Brice Mallet
Eric Montes
Elisabeth Mortamais
Charles Poinot
Philippe Rossier
Sylvain Rousseaux
Gilbert Samel
Nathalie Surlève
Philippe Thonon

Il a été rédigé par

Agnès Baule,
ingénieur écologue, Beca Environnement

© 2000 Ministère de l'aménagement du territoire
et de l'environnement.

Photocopie autorisée sous réserve de citer les
sources.

Mise en forme rédactionnelle et graphique : OCP

Photos : Beca Environnement

Traiter avec soin le domaine non bâti

Il est aussi utile d'intégrer les préoccupations environnementales dans l'entretien des espaces non bâtis que dans la réhabilitation des bâtiments anciens, les économies d'énergie et d'eau, les approvisionnements ou le recyclage des déchets.

Or, trop souvent, la gestion du domaine non bâti dont les services de l'État sont affectataires n'est pas traitée avec le soin nécessaire. Cela est probablement dû à la croyance selon laquelle ces terrains, qui évoluent au rythme lent de leurs écosystèmes, ne souffriraient pas de maux analogues à ceux des bâtiments ou d'un parc de véhicules mal entretenus.

Pourtant, l'expérience montre qu'il n'en est rien : ces biens doivent être convenablement gérés, si nous voulons les transmettre en bon état aux générations futures.

Le présent guide y contribue utilement, en s'appuyant sur le savoir-faire des ingénieurs-écologues mis en évidence par Agnès Baule. Il montre qu'il est possible de proposer une démarche permettant

aux propriétaires de disposer de la connaissance indispensable à la bonne gestion de leur bien, dans des conditions compatibles avec les ressources dont ils disposent.

A chaque mutation foncière ou changement d'affectation d'un terrain, un diagnostic écologique devrait devenir la règle. Il garantirait la transparence de la transaction, et je suis convaincue qu'une telle initiative serait favorable aux deux parties, qui auraient à se répartir la modeste charge de cet état écologique des lieux.

Ce guide s'adresse plus particulièrement aux services de l'État, chargés d'une partie du domaine public dont l'affectation a changé et auquel il convient de donner une fonction conforme à des nouveaux besoins. Il constituera aussi un outil précieux pour tous les autres propriétaires publics, notamment les collectivités territoriales.

Dominique Voynet

Ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement



Une démarche simple pour tous les gestionnaires

Ce guide est principalement conçu pour les gestionnaires des terrains non bâtis dont sont affectataires les collectivités publiques.

Il concerne plus particulièrement ceux qui définissent et appliquent les règles de gestion de ces terrains, qui souhaitent les vendre ou qui envisagent d'en transférer la responsabilité à un autre service de l'État ou à une collectivité territoriale.

Il leur propose une démarche simple, adaptée à leurs besoins et à leurs possibilités techniques et financières. Il les incite à mettre en place une gestion écologique sur la base d'un diagnostic permettant de cerner d'éventuelles atteintes à l'environnement et de souligner les atouts d'un site.

Il leur fournit des indications simples pour maintenir la qualité de ce domaine non bâti et le transmettre aux générations futures.

La démarche proposée est assez générale pour être appliquée à toute propriété publique ou privée non bâtie dont le gestionnaire est soucieux d'améliorer la qualité, en particulier lorsqu'il n'existe pas de guide répondant aux finalités particulières de leur gestion.

En revanche, ce guide n'entend pas se substituer aux guides spécifiques préparés à l'intention des gestionnaires des :

- terrains acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- terrains soumis au régime forestier,
- espaces protégés pour leur qualité paysagère ou la richesse de leur milieu naturel,
- propriétés agricoles.

De même, il ne prétend pas se substituer au Guide de pré diagnostic d'un site (potentiellement) pollué qui doit être utilisé dès qu'il y a présomption d'une contamination.

En revanche, la gestion écologique du domaine non bâti s'inscrit pleinement dans le programme de « verdissement » des administrations.

1

LA PROBLEMATIQUE GENERALE

- COMMENT LES RECONNAÎTRE ?
- QUI LES POSSEDE ?
- QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?
- POURQUOI ADOPTER CETTE GESTION ?
- QUELLE DÉMARCHE SUIVRE ?
- ENVIRONNEMENT/ÉCOLOGIE,
RAPPEL DE NOTIONS ESSENTIELLES

Comment les reconnaître ?

Notre patrimoine naturel est composé de deux types d'espaces : les morceaux de nature ordinaire, les sites protégés et les grands sanctuaires.

LES MORCEAUX DE NATURE ORDINAIRE

Ce sont les territoires plus particulièrement concernés par ce guide.

Plus ou moins fortement artificialisés et de dimensions variables, ils se situent en milieu rural, dans les zones péri-urbaines ou urbanisées.

Ils forment la trame naturelle de notre environnement, constituent souvent des corridors biologiques entre des espaces protégés. Ce sont des éléments importants de nos paysages quotidiens et du patrimoine biologique local.

Ces bois, ces parcs avec ou sans plans d'eau, ces terres agricoles, ces friches... englobent notamment les berges des cours d'eau domaniaux et des canaux, les délaissés routiers ou les terrains acquis dans la perspective d'un aménagement auquel on a renoncé.

Ils sont souvent les oubliés des politiques d'aménagement, les délaissés d'un développement mal maîtrisé.



Friches foncières



Friches



Terrain en attente d'aménagement



Délaissés routiers



Parcs



Berges et bords des routes

LES SITES PROTEGES ET LES GRANDS SANCTUAIRES

Ces espaces protégés correspondent aux zones centrales des parcs nationaux, aux réserves naturelles, aux sites reconnus d'intérêt communautaire, aux acquisitions du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, aux forêts de protection, aux sites gérés par les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, aux sites inscrits et classés et aux espaces naturels sensibles.

Leur vocation est de préserver des écosystèmes, d'expérimenter des modalités de meilleure gestion et de sensibiliser les citoyens à la nécessité de leur conservation.

L'accent est mis sur la préservation de leur qualité paysagère ou écologique.

Les objectifs de leur gestion écologique sont reconnus et mis en œuvre. Leur intérêt est national voire international.

Qui les possède ?

Si des textes réglementaires fixent des règles de gestion pour les sites et terrains acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, les terrains soumis au régime forestier ou les espaces protégés, les autres espaces sont moins bien connus et moins bien gérés.

Il s'agit souvent d'espaces de nature « délaissée », sans affectation très précise ou occupés de manière précaire. Ils sont d'autant plus vulnérables qu'ils sont rarement protégés. Ils sont encore moins souvent gérés et cette absence de soin - certains propriétaires en arrivent même à les oublier - est l'une des causes de leur dégradation qui peut être rapide.

Il est donc essentiel que les différentes administrations et l'ensemble des établissements placés sous leurs tutelles respectives, les collectivités territoriales ainsi que des organismes exerçant des missions de service public ou détenteurs de domaines fonciers importants identifient les responsables de cette gestion et mettent en œuvre la gestion écologique de ces espaces non bâtis.

LES ADMINISTRATIONS

Les services centraux, les services déconcentrés dans les régions et les départements de même que l'ensemble des établissements sous tutelle sont concernés.

Six d'entre elles se sont dorénavant déjà engagées dans une politique dite de verdissement dont la gestion écologique des espaces non bâtis constitue une composante (ministères de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; de l'économie, des finances et de l'industrie ; de la santé ; de l'intérieur ; de l'équipement, des transports, et du logement ; de la défense).

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conseils régionaux, conseils généraux, communes, communautés de communes, districts, Sivom, pôles d'économie par le patrimoine, agences foncières, sociétés d'aménagement... disposent de nombreux espaces non bâtis.

En milieu urbain ces espaces, généralement non clos, sont susceptibles de subir d'importantes dégradations s'ils ne sont pas gérés.

D'AUTRES ORGANISMES

Les organismes consulaires (CCI, CCA, chambres des métiers), les organismes exerçant une mission de service public (Réseau ferré de France, SNCF, EDF-GDF, organismes de sécurité sociale...), les établissements publics à caractère industriel et commercial, les organismes HLM, des structures telle que la Caisse des dépôts et consignations sont également propriétaires et gestionnaires de tels espaces.

Quels partenaires mobiliser ?

La démarche proposée implique un partenariat et une concertation entre tous les acteurs.

Il est important de consulter ces différents acteurs à chaque étape du travail parce qu'ils peuvent :

- accélérer et rendre plus exhaustif le recueil des données sur l'environnement,
- améliorer le contenu des projets et favoriser leur réalisation,
- éviter des conflits ultérieurs par la présentation des différents aspects de la démarche et l'intégration éventuelle des remarques des uns et des autres.

Ce partenariat constitue de surcroît l'occasion de motiver et d'impliquer les différents acteurs dans la gestion de leur environnement et, au fil des étapes, de leur permettre d'approfondir leurs connaissances en la matière.

LE GESTIONNAIRE

Personne clé de la démarche, il doit être identifié comme le responsable de la gestion du site, le conducteur de l'ensemble de la démarche.

Il doit donc disposer du pouvoir de décision (ou être en relation directe avec les décideurs).

Le gestionnaire peut être, selon les cas :

- le propriétaire,

- l'affectataire,
- le locataire...

Si le gestionnaire n'est pas le propriétaire, il est important de veiller à ce que ce dernier soit associé à la démarche.

L'EXPERT

L'appui technique d'un expert est indispensable pour conduire cette démarche. Le gestionnaire du site le trouvera au sein de son service ou fera appel à un expert ou à un bureau d'études extérieur.

LES ACTEURS A ASSOCIER

Un groupe de travail permettra de faire participer les différentes parties prenantes de la démarche.

Il réunira les personnes impliquées dans la gestion du site :

- le propriétaire et le gestionnaire du site,
- les habitants, usagers, voisins, personnels d'entretien... c'est-à-dire tous ceux qui y interviennent d'une manière ou d'une autre ou sont concernés par la qualité de son environnement,
- les représentants des administrations et des collectivités locales et territoriales,
- les personnes ressources (experts, scientifiques, historiens) disposant d'une connaissance particulière du site.

Pourquoi adopter cette gestion ?

Vous devez gérer à moyen terme ou vendre le site non bâti dont vous êtes responsable. Une gestion écologique vous permettra d'économiser les ressources naturelles, de réduire les pollutions et nuisances, d'accroître le recyclage des déchets, de favoriser la biodiversité, de contribuer à la santé humaine, de préserver la qualité des paysages.

De surcroît, cette gestion sera rentable à long terme :

- ▣ en favorisant le recyclage, elle diminue certaines charges,
- ▣ en garantissant la qualité environnementale du site, elle accroît sa valeur marchande,
- ▣ en évitant sa dégradation, elle supprime certains surcoûts,
- ▣ en exploitant raisonnablement le patrimoine arboré, elle permet un meilleur équilibre financier.



Quelle est la richesse écologique réelle du terrain (importance pour la biodiversité locale, régionale) ?

UNE ATTITUDE CITOYENNE

La gestion écologique des espaces non bâtis permet d'agir pour l'intérêt des générations présentes et futures.

Un site n'est jamais isolé. Il s'inscrit dans un environnement local, un paysage, une région. De nombreux sites ordinaires non bâtis permettent de relier des espaces protégés ce qui contribue à la circulation des espèces végétales et animales comme à l'équilibre écologique régional.

Plus généralement, **« il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement... Les personnes publiques et privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences »** (Extrait de la loi 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement).



Le terrain recèle-t-il des polluants pouvant, à plus ou moins long terme, gêner les activités humaines et les équilibres naturels sur le site ou dans le voisinage ?

UN INTERET ECONOMIQUE

Intégrer la dimension environnementale dans la gestion est indispensable pour disposer d'un site en bonne santé qui :

- ▣ préserve ou accroît la valeur du terrain,
- ▣ facilite les décisions concernant sa gestion,
- ▣ évite des conflits longs et onéreux avec les associations et les riverains.

Lors de la vente d'un terrain, une appréciation de ses qualités environnementales est fréquemment demandée.

Enfin, lors d'un changement d'affectation, il est nécessaire de pouvoir envisager les différentes gestions possibles et de pré-déterminer l'impact de chacune d'entre-elles sur la qualité de l'environnement du site et de son voisinage. C'est l'une des conditions de la sécurité juridique de la transaction.



Quel est son rôle dans la régulation et l'épuration des eaux ?

DES IMPERATIFS LEGAUX

La loi précise que « *Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »

(Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement).

Dans certains cas (défrichement, création de plan d'eau, construction importante...), le maître d'ouvrage doit présenter une étude d'impact sur l'environnement. Le diagnostic écologique, inclus dans la démarche proposée, lui apportera les éléments nécessaires.

Quelle démarche suivre ?

La démarche proposée est basée sur la méthode d'approche de toute question d'environnement.

Elle s'appuie sur : le diagnostic du site, l'identification des enjeux, la fixation des règles de gestion, le partenariat avec les acteurs de terrain.

Formant un canevas de base, cette démarche s'adapte à la taille et à la réalité du site.

Elle permet également à l'organisme affectataire ou au propriétaire d'intégrer de manière très progressive (en fonction de ses contraintes, notamment financières) une gestion écologique de son domaine non bâti.

Les deux premières phases de la démarche sont essentielles parce qu'elles permettent une telle adaptation.

Faire le point sur les données existantes et les acteurs locaux afin d'être en mesure de préciser, le contenu de la phase 2.

Phase 1 REPERAGE ENVIRONNEMENTAL

Réaliser un inventaire succinct et un historique rapide du site.

Préparer le diagnostic écologique (phase 2) en précisant et chiffrant son contenu.

Éclairer le cadre et les modalités du diagnostic à partir :

- des études existantes et de leur analyse sommaire,
- d'une première expertise rapide sur le terrain,
- de la liste des acteurs et partenaires à associer à la démarche,
- des hypothèses ou des contraintes de gestion.

Résultats

Décision de mettre en œuvre le diagnostic et adoption du calendrier.

Apprécier l'état de l'environnement du site et de son fonctionnement pour disposer d'éléments de décision.

**Phase 2
DIAGNOSTIC
ÉCOLOGIQUE**

Établir un diagnostic sur l'état environnemental actuel du site (contexte, atouts, faiblesses, potentiel).

Envisager des hypothèses de gestion.

Fonder la décision sur :

- une analyse de l'environnement à partir des données rapidement accessibles et à un coût raisonnable,
- un bilan sur la connaissance du site, sa qualité, sa gestion actuelle et les études complémentaires à mener ;
- les différents scénarios d'évolution du site selon les modes de gestion possibles et leurs coûts prévisionnels.

Résultats

Potentialités du site et scénarios de gestion envisageables.

Étayer la décision sur les éléments réunis, le diagnostic et les scénarios de gestion.

**Phase 3
PRISE
DE DÉCISION**

Choisir et préciser les objectifs de gestion sur la base du diagnostic, en tenant compte des contraintes et orientations (économiques, sociales, écologiques).

Disposer :

- d'un rappel des contraintes en termes d'utilisation, de réglementation, de gestion,
- d'un rappel des priorités en terme de préservation de la faune, de la flore et des paysages...
- des objectifs de gestion à court, moyen et long termes,
- des grandes lignes des actions répondant à ces objectifs.

Résultats

Mise en route de la gestion écologique du site.

Rendre opérationnelles à court, moyen et long termes les décisions prises.

**Phase 4
PLAN
ET SUIVI DE GESTION**

Mettre en œuvre les objectifs de gestion retenus en phase 3.

Traduire ces objectifs en actions précises, définies dans l'espace (découpage éventuel du site en secteurs) et dans le temps (phasage annuel).

Vérifier la réalisation de ces objectifs.

Construire le plan d'actions intégrant :

- les travaux éventuels de remise en état,
- les travaux d'entretien,
- les modalités de suivi de gestion (études fines sur certains aspects, restauration totale ou partielle du site, requalification juridique, garantie pour les cessions...).

Résultats

Un suivi du site.

Environnement/écologie

rappel de notions essentielles

« Toute vie sur terre repose sur le fonctionnement présent et passé de l'écosystème. De la plus petite des bactéries à la plus profonde des forêts. Du fragile plancton des océans à l'homme, son agriculture et son industrie. C'est grâce aux réserves d'énergie accumulées par la vie que se maintiennent les structures complexes de la société : grandes villes, industries ou réseaux de communication.

L'écosystème, c'est, littéralement, la « maison » de la vie, et la science qui l'étudie, l'écologie. »

Joël De Rosnay « Le Macroscopie » Le Seuil, 1975

Un site est un morceau de notre environnement, il est à la croisée de flux (l'eau, l'air, les circulations humaines, la circulation de la faune), il s'intègre dans un paysage (par sa morphologie, sa végétation) et dans une histoire (celle des pratiques et des interventions humaines).

Les choix de gestion (ou de non intervention) doivent tenir compte de ces réalités, y compris pour les faire évoluer. Les ministères ou les affectataires de terrain appartenant à l'État doivent, plus que tout autre, prendre en compte l'environnement puisqu'il relève de l'intérêt général.

(1) : Comité 21
« Bien gérer votre commune aujourd'hui pour le XXI^e siècle » - déc. 1995

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon le rapport Bruntland c'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Pour le Comité 21 « c'est porter attention aux générations à qui l'on confiera sa commune [son site] ; c'est donner, dans la durée [...], une priorité à la gestion et au patrimoine au moins autant qu'aux équipements ; c'est ménager les ressources non renouvelables et donc recycler davantage, être économe des territoires et des espaces, être respectueux de l'environnement, encourager les emplois durables (entretien, services de proximité, etc.), éviter les ruptures d'équilibre par les risques majeurs (inondations, incendies de forêt, accidents technologiques), réduire la pauvreté, l'exclusion et la dégradation du cadre de vie, gérer les milieux fragiles, l'eau, l'air, les sols ; c'est encourager l'écocitoyenneté ; c'est être solidaire avec le monde. » ⁽¹⁾

L'ENVIRONNEMENT

Selon le Larousse, c'est « l'ensemble des facteurs physiques, chimiques et biologiques dont dépendent la vie et la postérité d'une population animale, végétale ou humaine particulière ».

Selon la norme ISO 14001, c'est le « milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations ».

L'environnement est un système vivant complexe dont les caractéristiques varient d'un site à l'autre.

Il est fondamental d'en comprendre le fonctionnement pour définir la gestion la mieux adaptée.

L'ÉCOLOGIE

C'est la science qui étudie les conditions d'existence des êtres vivants et les rapports qu'ils établissent entre eux et avec leur environnement.

Elle est la science de base pour analyser l'environnement, en tant que milieu de vie pour les espèces dont l'espèce humaine.

LA NOTION D'ÉCHELLE

Quelle que soit sa taille, le terrain concerné est un élément d'un quartier, d'un village, du bassin d'une rivière, un petit morceau de la biosphère.

Il est donc indispensable de travailler à différentes échelles (locale, régionale, nationale...).

LA NOTION DE DYNAMIQUE

L'environnement et le paysage ne sont pas figés. Ils résultent d'un passé et sont inclus dans un devenir sur lequel l'homme est un facteur déterminant.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE

La gestion écologique inclut le site étudié dans son contexte local, régional et tient compte de sa

fonction dans ce contexte et de ses liens avec d'autres sites.

Elle s'inscrit dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures.

Elle implique les usagers, les habitants, les voisins du site.

Elle permet par la mise en place d'un suivi de l'environnement du site, de compléter et de moduler les interventions et de parvenir, au fil des ans, à une connaissance fine de celui-ci pour y intervenir avec discernement.

LE REPERAGE ENVIRONNEMENTAL

Il consiste à inventorier les données accessibles, à dresser la liste des acteurs à impliquer dans la démarche et à effectuer une approche rapide de la réalité du site (gestion actuelle, type d'occupation du sol). Il correspond à une intervention brève, peu coûteuse, permettant de planifier la mise en place progressive de la gestion écologique.

LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Par des observations de terrain à l'échelle du site et des entretiens avec les acteurs concernés, il approfondit les données de base selon les axes prioritaires.

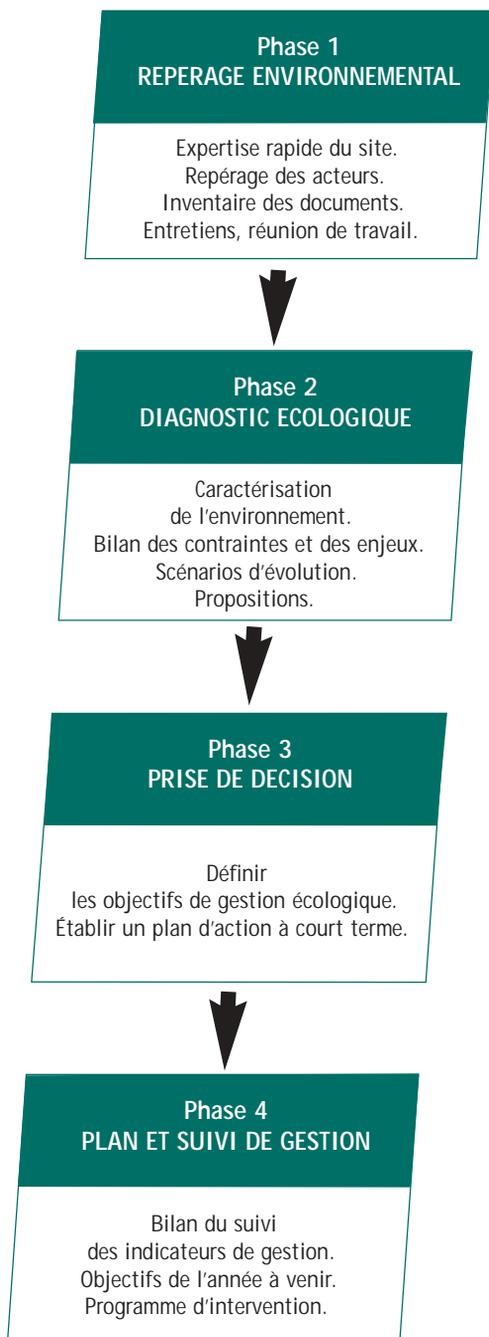
Le travail nécessaire pour réaliser ce diagnostic varie selon l'hétérogénéité du site, la quantité et la qualité des données existantes, la complexité de sa gestion, le nombre des acteurs.

2

LA DEMARCHE

- QUATRE ÉTAPES
POUR RÉUSSIR LA GESTION ÉCOLOGIQUE
- ASSOCIER LES ACTEURS
- CONSTRUIRE LA CONCERTATION
- PLANIFIER LE PROCESSUS

Quatre étapes pour réussir la gestion écologique



LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GESTION ÉCOLOGIQUE

La gestion écologique intègre les différentes approches nécessaires pour aborder l'environnement :

- **une approche systémique,**

c'est-à-dire une approche globale d'un système comprenant les relations des êtres vivants (dont les hommes) entre eux, et des êtres vivants avec les éléments non vivants, tenant compte des différentes échelles et de la dynamique ou variation dans le temps :

- **une approche biologique**

qui s'intéresse au fonctionnement des êtres vivants et, en particulier, de l'homme pour comprendre, le fonctionnement du système et prévoir le résultat de ces relations ;

- **une approche sensible**

celle de l'être humain qui perçoit l'environnement en grande partie à travers le paysage, véritable visage de l'environnement, résultat du relief, de l'implantation de la végétation, de l'action humaine. Cette perception va influencer sur son bien-être, sur ses comportements, ses choix, donc sur son action sur l'environnement.

La gestion écologique se construit à partir d'un diagnostic écologique.

Après la conduite d'un diagnostic écologique, le propriétaire pourra :

- céder son bien avec toute la sécurité juridique nécessaire.

Il conviendrait même qu'un tel investissement soit reconnu par les services chargés de l'évaluation de sa valeur marchande puisque ces phases d'analyse permettent d'en garantir la qualité, ou, le cas échéant, d'en révéler les faiblesses ;

- valoriser immédiatement cet acquis s'il en confie la gestion à un autre organisme tout en gardant la propriété.

Les acteurs sont identifiés, les orientations sur le devenir de cet espace déterminées, le travail du gestionnaire facilité.

Il serait alors souhaitable que le futur gestionnaire soit associé au suivi du diagnostic le plus en amont possible puisqu'il devrait contribuer à l'orienter ;

- conserver la responsabilité de son bien et mettre en place un plan de gestion permettant de tenir compte de l'évolution des sites, d'impliquer les acteurs et de répartir l'investissement financier sur le moyen terme.

Le repérage environnemental

LES OBJECTIFS

Point de départ, ce repérage affirme une volonté d'intervenir, constitue un engagement à agir sur la base d'une réflexion.

Il serait donc souhaitable qu'il soit engagé avant même qu'aucune orientation précise de gestion n'ait été arrêtée, le gestionnaire ayant ressenti le besoin d'intervenir en raison :

- ❑ d'une dégradation liée à l'absence de toute gestion ou à son arrêt,
- ❑ d'une hypothèse de vente à des acheteurs qui réclament la garantie de la qualité environnementale du site,
- ❑ de la possibilité offerte par un partenaire local de mise à disposition du site en échange de la gestion de celui-ci...

Le gestionnaire s'interroge alors sur la manière de faire.

Cette phase d'étude est destinée à encadrer cette interrogation, à cerner les pistes à explorer en fonction des connaissances du site, des acteurs en présence, de ses possibilités de devenir.

A travers une première approche de l'existant et une présentation de pistes pour les phases suivantes, cette étape a une fonction d'aide à la planification de la suite de la démarche et notamment du contenu et des modalités du diagnostic (points à approfondir en priorité, durée d'étude...).

Elle permet aussi de préciser les rôles de chacun.

LE DEROULEMENT

Ce repérage est un travail d'expertise comprenant, pour l'expert retenu :

- ❑ un entretien avec le gestionnaire et/ou le propriétaire pour leur expliquer, si nécessaire, les objectifs et le contenu d'un diagnostic écologique; cerner les principales caractéristiques du site et recueillir les objectifs du gestionnaire quant à son utilisation;
- ❑ le repérage des acteurs et des documents disponibles.

Il faut estimer le contenu des études les plus importantes pour évaluer leur intérêt et estimer le temps nécessaire pour les compléter dans les phases suivantes;

- ❑ une visite expliquée des lieux avec le responsable de la gestion et une observation générale du terrain,
- ❑ des entretiens avec les acteurs principaux et/ou, une première réunion du groupe de travail,
- ❑ un examen des documents apparaissant les plus significatifs et/ou les plus faciles d'accès.

LE PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude doit être suffisamment large pour permettre :

- l'analyse cohérente des facteurs environnementaux susceptibles d'apparaître à plusieurs échelles,
- la prise en compte intégrale des diverses composantes du site, sans tenir compte des limites administratives (on considérera, par exemple, plutôt le bassin versant de la rivière que les limites du département, le massif forestier plutôt que la parcelle).

Le périmètre d'étude peut donc varier selon les sites et pour un même site d'un thème d'étude à l'autre.

LES RESULTATS ATTENDUS

Le repérage environnemental donne lieu à la production d'un rapport comprenant :

- la définition rapide du contexte,
- une analyse succincte de l'historique de l'occupation et de la gestion du site,
- un premier bilan des connaissances existantes et accessibles,
- un premier bilan des aspects à approfondir de manière prioritaire,
- la liste des acteurs concernés par la gestion du site,
- une première approche des objectifs à atteindre,
- un cahier des charges précis du diagnostic écologique comprenant
 - la description du groupe de travail,
 - les étapes de la concertation,
 - le descriptif du travail d'études du terrain et de la documentation à réaliser, avec une estimation des priorités,
 - un échéancier,
 - un budget.

Par une préparation attentive, le repérage environnemental accroît l'efficacité du diagnostic écologique, objet de la phase suivante.

Phase 2 : le diagnostic écologique

LES OBJECTIFS

Le diagnostic écologique a pour objet :

- ❑ de caractériser les grandes lignes de l'environnement du site (structure et paysage, milieux naturels, qualité de l'air, de l'eau, du sol, utilisation et histoire humaine), sur la base des données existantes ;
- ❑ d'analyser la gestion passée et présente du site, son intérêt, ses incidences ;
- ❑ d'identifier les milieux en présence et de cerner leur complexité ;
- ❑ de déterminer la connaissance des différents aspects de l'environnement sur le site, d'approfondir les points les plus importants, d'établir les cahiers des charges d'éventuelles études complémentaires ;
- ❑ de faire le point sur les orientations et contraintes (utilisation du site, réglementation...);
- ❑ d'esquisser des scénarios d'évolution et de gestion du site à partir d'une première compréhension du fonctionnement de l'écosystème ;
- ❑ de planifier des études approfondies (points nécessitant un suivi sur plusieurs années, tels que la variation de la nappe phréatique, la migration d'oiseaux...)
- ❑ de dynamiser la participation de chacun des acteurs à la gestion du site, à travers un groupe de travail ;
- ❑ de réaliser les études ou partie d'études jugées prioritaires lors du repérage (phase 1) ;
- ❑ d'établir un bilan des contraintes et enjeux (présence de plantes protégées, servitudes, usages établis de longue date).

Le diagnostic n'a pas vocation à l'exhaustivité. C'est une analyse permettant de hiérarchiser les enjeux concernant l'environnement.

Descriptif, il doit être également opérationnel puisqu'il s'agit de définir des objectifs de gestion (phase 3) à partir d'une analyse de l'environnement du site, de son état et de son contexte.

Cette analyse, suffisante à ce stade, sera progressivement affinée, car elle s'inscrit dans une démarche globale à long terme qui tient compte du fait que l'environnement est un système vivant en évolution permanente.

Elle met à disposition un état initial, grâce auquel on pourra évaluer l'impact de la gestion proposée.

Le diagnostic amorce la constitution d'une mémoire du site.

Cette phase est donc bien celle de l'approfondissement, le gestionnaire ayant trouvé, avec la première phase, assez de réponses et de pistes pour aller plus loin. Pour réaliser le diagnostic, le gestionnaire ou son responsable environnement devra :

- ❑ mobiliser d'autres services,
- ❑ favoriser les contacts internes et externes,
- ❑ assurer la responsabilité du Comité de pilotage ou du groupe de travail.

Les résultats du travail de diagnostic seront régulièrement rapportés et débattus.

L'ANALYSE DE L'ETAT DU SITE

Bien que l'environnement soit un objet d'étude complexe qui doit toujours être abordé globalement, des raisons pratiques requièrent d'individualiser une série de rubriques (Cf. annexes) qui devront toutefois être considérées avec certaines précautions :

- ▣ chaque thème sera abordé mais l'importance qui lui sera accordée dépendra du site ;
- ▣ la liste des rubriques sera considérée comme un point de départ et non comme une liste exhaustive ;
- ▣ les liens existant entre chaque thème sont aussi importants que les thèmes eux-mêmes.

Le diagnostic écologique doit clairement faire apparaître le niveau de sensibilité de chaque composante de l'environnement. Par exemple, l'étude de la faune et de la flore ne doit pas se limiter à une liste ou un inventaire d'espèces mais doit s'attacher à montrer l'intérêt des espèces recensées (références locales, nationales voire internationales) suivant différents critères (rareté, diversité) ainsi que leur évolution possible et leur degré de sensibilité à une modification du site.

REPERES

L'étude écologique d'un site

C'est un travail approfondi, détaillé, effectué sur plusieurs années (pour pouvoir analyser la migration de certaines espèces animales, prendre en compte le rythme des saisons, étudier les variations des nappes d'eau...). Il s'inscrit dans une succession d'études à des échelles régionale, communale... qui n'existent pas toujours.

Un site évolue au fil du temps de manière « naturelle » (successions végétales, boisement progressif d'une lande, comblement d'un étang) ou en raison de l'évolution des interventions humaines. Les données devront donc être réactualisées régulièrement.

Cependant, il existe souvent :

- des données éparées,
- des connaissances fragmentaires dans la mémoire de certains acteurs, voire des études partielles menées par eux,
- des éléments que l'on peut déduire d'une observation rapide du terrain.

Ces données constituent une base permettant :

- de caractériser l'environnement du site (type d'écosystèmes, richesses principales, hypothèses de pollutions ou de risques naturels...),
- de détecter les domaines où une étude approfondie est prioritaire.

Elles constituent les premier éléments du diagnostic écologique.

Le diagnostic écologique devra, selon les cas, s'articuler avec :

- un pré-diagnostic agronomique,
- un pré-diagnostic sylvicole,
- un pré-diagnostic de contamination du site... tels qu'ils sont définis par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- avec tout document permettant d'apprécier les potentialités particulières.

Il peut comprendre lui-même de telles expertises, des analyses d'eau et de sol, des inventaires fins de la faune ou de la flore (dont le cahier des charge aura été défini en phase 1) ou en préconiser à plus long terme (phase 4).

Il aboutit à des scénarios d'évolution du site en fonction des modes de gestion envisageables.

Un site a une trajectoire écologique spontanée qu'infléchira ou que modifiera chacun des différents plans de gestion pouvant être mis en œuvre.

Ces scénarios, essentiels pour poursuivre la démarche, seront bâtis en fonction :

- de leur faisabilité technique,
- des hypothèses optimisant la préservation des richesses du site,
- des contraintes administratives et financières.

LE DEROULEMENT

Le contenu du diagnostic écologique variera d'un site à l'autre mais, d'une manière générale, il requiert les opérations suivantes :

- regroupement et étude des données bibliographiques recherchées auprès des services des administrations, des collectivités et des associations ;
- organisation d'une première réunion d'information avec les différents acteurs (voisins, utilisateurs du site, partenaires locaux). Elle permet de leur expliquer la démarche, de faire le point sur les données pouvant exister, de les impliquer ;
- tenue de quelques réunions de travail échelonnées avec les différents acteurs pour regrouper les données en leur possession et formaliser leurs avis (satisfactions/préoccupations) et propositions ;
- repérage sur le terrain (deux à quatre journées) et reportage photographique ;
- rédaction et réalisation des documents cartographiques (notamment un découpage du site en unités de gestion) dont un document de synthèse soumis aux différents interlocuteurs pour validation.

En fonction du site et du nombre d'acteurs, l'opération sera limitée ou, au contraire, élargie. Le nombre de réunions pourra varier de un à six.

LES UNITES DE GESTION

Pour les sites vastes ou hétérogènes, il est important d'identifier des unités de gestion qui permettront de décliner les objectifs généraux en objectif(s) par sous-secteurs.

Ces unités de gestion seront définies sur la base du diagnostic en croisant :

- ❑ des critères écologiques (bois humide, bois sec, marais, zone humide remarquable pour sa biodiversité, berges, jardin d'agrément...);
- ❑ des critères de gestion (zone cultivée, zone en futaie jardinée, zone en taillis sous futaie, prairie pâturée...);
- ❑ des critères de délimitation de l'espace (île, parcelle clôturée, parcelle située entre tel et tel chemin...);
- ❑ des critères liés à la fonction (protection, production, récréation...).

Chaque acteur doit pouvoir identifier et repérer facilement ces unités. En effet, à une unité donnée correspondent les mêmes objectifs et les mêmes actions, gérées par le même acteur.

Il est souhaitable que ces unités de gestion changent le moins possible même si, dans la pratique, il peut être nécessaire de les faire évoluer.

LES RESULTATS ATTENDUS

Le diagnostic écologique du site se présente sous la forme :

- ❑ d'un descriptif de l'environnement appuyé par des tableaux, des cartes, des photographies;
- ❑ une hiérarchisation des contraintes et atouts environnementaux;
- ❑ l'ébauche d'un découpage en unités de gestion, identifiées chacune par un numéro ou un nom, un descriptif de son état et de ses potentialités;
- ❑ les modalités des études complémentaires,
- ❑ les modalités de suivi des données écologiques, avec notamment un modèle pour des bilans annuels, des fiches de travaux réalisés...
- ❑ des scénarios d'évolution en fonction des modes de gestion pouvant être retenus de manière réaliste.

Pour la bonne suite de la démarche, il est souhaitable de bien distinguer deux phases :

- ❑ la définition des objectifs de gestion à long et moyen termes et les modalités d'intervention à court terme (phase 3);
- ❑ la mise en place progressive des modalités de gestion pour le moyen et le long termes et leur programmation annuelle (phase 4).

Phase 3 : la prise de décision : du diagnostic à la gestion écologique

LES OBJECTIFS

Entre la phase de diagnostic et la définition du plan de gestion, le propriétaire et le gestionnaire doivent choisir les objectifs (maintien de certains milieux, accueil du public, reconquête progressive de milieux dégradés).

Il s'agit pour eux :

- ❑ de définir les objectifs de gestion écologique et la vocation future du site (scientifique, pédagogique, patrimoniale, loisirs) et la manière de les inscrire dans le long terme. Pour cela, ils s'appuient sur le diagnostic écologique et la concertation avec les acteurs et les partenaires concernés ;
- ❑ d'établir le plan d'actions à court terme (mesures urgentes, principes pour l'élaboration de cahiers des charges de travaux, modalité de réalisation des premières actions, mise en place du suivi de l'environnement du site),
- ❑ de préciser le rôle de chacun et les limites de sa mission.

Cette phase intermédiaire de mobilisation des décideurs et de définition d'une politique environnementale est très importante car peuvent s'y déterminer :

- ❑ des mesures d'urgence ou conservatoires en vue d'événements ultérieurs (vente, nouvelle vocation du site, changement de gestionnaire...);
- ❑ un projet d'aménagement ou de restauration partielle ou totale du site ;
- ❑ un programme pluriannuel d'intervention ;
- ❑ des orientations stratégiques pour une gestion à long terme.

LE DEROULEMENT

Il s'agit d'une décision qui relève du gestionnaire.

Dans les cas les plus simples (prévision d'une vente, changement d'affectation, reconversion), ou dans celui des sites de faibles surfaces (impliquant peu d'acteurs), le diagnostic, les résultats de la concertation et les scénarios possibles doivent permettre au gestionnaire de décider des objectifs et d'arrêter des modalités de gestion précises. En revanche, pour des cas plus complexes, la réflexion devra être approfondie afin que les objectifs soient hiérarchisés et les actions à mettre en œuvre précisées. Pour le gestionnaire, il pourra alors être intéressant d'organiser (avec l'appui technique de l'expert) une ou plusieurs réunions de créativité impliquant le groupe de travail. Le résultat de ces réunions sera intégré dans une proposition de plan de gestion soumise à l'avis du groupe de travail. Le gestionnaire pourra alors prendre une décision définitive.

LES RESULTATS ATTENDUS

Cette phase aboutit à un schéma d'intervention comprenant :

- la définition d'objectifs généraux déclinés en objectifs par unité de gestion ou par thème, au moins dans leurs grandes lignes et pouvant être affinés, complétés, réorientés au fil du temps,
- les cahiers des charges des interventions à réaliser sur un, cinq et dix ans (reprise de gestion et/ou entretien régulier),
- les indicateurs de suivi,
- la diffusion d'outils pratiques pour permettre aux acteurs de s'impliquer le mieux possible dans cette gestion et de disposer des outils nécessaires à sa réalisation,
- le contenu de formation/information (fiches techniques existantes ou à réaliser, sessions de formation à prévoir...) pour le gestionnaire et les acteurs sur le site, afin de leur donner tous les outils nécessaires à la mise en place de la gestion écologique,
- l'évaluation des coûts,
- le calendrier.

Phase 4 : plan et suivi de gestion

LES OBJECTIFS

Cette phase est celle de la mise en œuvre des objectifs de gestion définis au cours de la phase précédente. Son contenu différera donc d'un site à l'autre. Aussi les éléments donnés sont-ils d'ordre général.

Dans un certains nombre de cas (interventions sur le milieu naturel, par exemple), il sera possible d'adopter les méthodologies disponibles en se référant aux guides qui leur sont consacrés.

Un plan de gestion (ou schéma d'intervention) doit s'entendre dans un sens large : il peut inclure la poursuite d'études ou des actions comme la restauration du site ou sa requalification juridique...

Il peut introduire des modes de gestion innovants (pâturage par des espèces rustiques, jardinage biologique...).

La gestion doit prévoir la mesure de l'efficacité des actions qu'elle préconise :

- ▣ des observations de terrain régulières pour compléter le diagnostic et mesurer l'évolution des données environnementales, selon les indicateurs de suivi définis (réajustés chaque année),
- ▣ une concertation des acteurs pour
 - faire le point sur la mise en œuvre des objectifs généraux,
 - les réorienter si besoin est,
 - préciser les objectifs particuliers pour l'année et pour chaque acteur,
 - construire une culture commune sur l'environnement entre tous les acteurs,
 - coordonner la gestion.

LE DEROULEMENT

Une fois par an il convient de revoir avec les acteurs, les objectifs et le plan d'action pour les adapter aux réalités du terrain.

Le groupe de travail (auquel on pourra éventuellement donner un statut plus formel, notamment dans le cas de sites étendus ou complexes) peut devenir le Comité de gestion du site, avec avis consultatif (la décision relevant toujours du propriétaire et du gestionnaire).

Il se réunira au moins une fois par an pour valider les actions menées en fonction des objectifs et proposer des orientations pour l'année suivante. Les intervenants réalisant des travaux sur le terrain doivent être également impliqués afin que leurs interventions soient coordonnées.

Le gestionnaire pourra s'assurer le soutien technique de l'expert généraliste, en convenant d'interventions dont la fréquence dépendra de la complexité du site et de la gestion retenue.

Sur la base de ce suivi de terrain et des propositions du Comité de gestion, le gestionnaire disposera des éléments pour décider du programme d'intervention pour l'année suivante.

LES RESULTATS

Chaque année, la réunion de bilan et de propositions du Comité de gestion et les décisions prises à sa suite par le gestionnaire feront l'objet d'un compte rendu précis.

Ce compte rendu pourra inclure :

- le bilan de l'année précédente,
- le résultat des études complémentaires et celui du suivi des indicateurs,
- un rappel des objectifs pluriannuels,
- les objectifs de l'année à venir,
- un tableau reprenant, pour chaque unités de gestion
 - le bilan des actions de l'année précédente,
 - les objectifs particuliers de l'année à venir,
 - les actions à prévoir pour l'année à venir,
 - la personne responsable.

REPERES

Le carnet de santé du site

L'environnement est un système vivant, en évolution permanente, dont de nombreux aspects demeurent mal connus. Ainsi, le fait de gérer un site modifiant son évolution, il est important de mesurer celle-ci pour vérifier la pertinence des actions par rapport aux objectifs définis et être en mesure de procéder à des réajustements.

Les indicateurs de suivi de l'environnement, de son évolution et des interventions, différeront selon le site, son contexte, la hiérarchisation des thématiques environnementales, les informations sur le site et les lacunes éventuelles.

Associer les acteurs

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'impliquer tous les citoyens ».

(Sommet de la Planète Terre - Nations Unies
Rio de Janeiro, 1992)

De multiples acteurs sont concernés par la gestion environnementale d'un site non bâti.

Chacun d'entre eux :

- détient une part de la connaissance de l'environnement du site,
 - a un impact sur celui-ci à travers ses activités sur le site ou alentour,
 - devra plus ou moins être sollicité pour la préservation du site (ne pas fréquenter certains espaces, respecter les plantations...)
- ou sa gestion (appliquer telle technique d'entretien, trier les déchets...),
- peut avoir des intérêts propres, parfois en contradiction avec ceux des autres acteurs (promeneurs et chasseurs, par exemple).

A chaque étape du travail, il est très important de les consulter et d'engager une concertation :

- pour que chacun d'eux participe à la mise en commun des connaissances de l'environnement, évitant ainsi des études longues, onéreuses et toujours incomplètes,
- pour que chacun fasse part de ses souhaits et contraintes tout en prenant conscience de ceux des autres acteurs,
- pour que chacun soit motivé et dispose des moyens d'assumer sa part dans la gestion du site.

LE GESTIONNAIRE

Personne clé de la démarche, il peut être ou non propriétaire du site mais il doit avoir (au moins par délégation) le pouvoir de décision quant à la gestion du site.

Il est important qu'il soit clairement identifié par les différents acteurs comme le responsable de cette gestion et qu'à ce titre il mène l'ensemble de la démarche. Il est souhaitable qu'il se maintienne (ou soit représenté par la même personne) jusqu'à la mise en place du plan de gestion, au moins. Si c'est un organisme qui a en charge la gestion du site, un responsable devra être désigné en son sein.

Dans le cas d'une structure importante, le gestionnaire peut nommer un responsable environnement qui le secondera et, le cas échéant, le représentera tout au long de la démarche.

A chaque étape de la concertation, il est important de rappeler que les prises de décision restent du ressort du propriétaire, dans les limites autorisées par la loi. A lui de savoir écouter, participer à la concertation, pour éclairer ses décisions.

L'EXPERT

Pour conduire la démarche, le gestionnaire devra s'appuyer sur un expert. Il le trouvera au sein de son organisme, voire de son service ou en faisant appel à un consultant ou à un organisme extérieurs.

Mais quelle que soit son origine, il est indispensable que l'expert qui réalisera ce travail soit un généraliste capable d'aborder la quasi totalité des domaines et d'avoir une vision globale de l'environnement du site.

Constituer un groupe de spécialistes prendrait trop de temps (notamment en coordination) et serait trop onéreux (du fait du nombre de spécialistes à rémunérer) sans pour autant éviter le recours à un généraliste pour réaliser la synthèse.

Toutefois, le fait que l'expert généraliste soit intégré à une structure présentant d'autres compétences, peut faciliter d'éventuels compléments d'expertise.

Ce professionnel animera la démarche et aura de ce fait un rôle de conduite de projet. Au delà de ses compétences scientifiques, il travaillera avec les acteurs, les écouter, facilitera le dialogue entre eux, les aidera dans l'analyse des éléments, animera les réunions de travail et élaborera la synthèse.

Le recours à un seul professionnel permet qu'il soit bien identifié par les acteurs et contribue à créer un climat de confiance et de compréhension réciproque.

Il est en général préférable de retenir un expert :

- dont la zone d'intervention habituelle est proche du site concerné (connaissance et acquis local, réduction du temps et du coût d'intervention) ;
- possédant
 - une culture large,
 - une expérience pluridisciplinaire (études d'impact, par exemple).

Ceci n'empêche pas d'appeler en appui des spécialistes (au cours des phases 2 et 4 notamment) après un accord entre le gestionnaire et l'expert, sur la base d'un cahier des charges précis.

LES AUTRES ACTEURS

La gestion écologique nécessite la constitution d'un groupe de travail qui réunira :

- ▣ les personnes directement impliquées dans la gestion du site (équipe de jardiniers ou au moins son responsable, technicien chargé du suivi des réseaux d'eaux pluviales et usées, gardien...),
- ▣ toute personne intervenant à un titre quelconque régulièrement et/ou significativement sur le site, quelles que soient la nature et la durée de son intervention (personnes chargés de travaux périodiques, animateurs utilisant le site...),
- ▣ les usagers du site et les voisins, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs représentants (associations de protection de la nature et de défense de l'environnement, de chasse, de pêche...),
- ▣ la ou les commune(s) et structure(s) intercommunale(s) concernée(s),
- ▣ les représentants des services de l'État tels que préfecture (bureau de l'environnement), DIREN, DDE, DDAF, DRIRE, SDA, DDASS, et selon les cas, Préfecture maritime, sous-préfecture...
- ▣ les scientifiques, historiens ayant déjà travaillé sur le site ou ses environs devront être consultés ou inclus dans le groupe de travail.

La liste d'acteurs à associer ou à consulter proposée en annexe (pages 54 et suivantes) constitue un aide-mémoire. Elle n'est pas exhaustive et doit être adaptée de manière fine au contexte de chaque site. Elle doit être définie par le gestionnaire, avec l'appui de l'expert, lors de la phase 1 de repérage.

Le rôle
de chacun
dans la démarche

Phase 1 Repérage
environnemental

Phase 2 Diagnostic
écologique

Phase 3 Prise
de décision

Phase 4 Plan et suivi
de gestion

Le gestionnaire	L'expert	Les autres acteurs
Il conduit la démarche, prend les décisions, choisit les interlocuteurs.	Il prépare et anime les réunions, se charge des investigations techniques et rédige les rapports.	Ils interviennent au sein d'un groupe de travail : - au cours de réunions, - en réagissant sur les documents envoyés en préparation ou à la suite de celles-ci.
Choisit l'expert, regroupe pour ce dernier les éléments en sa possession, décide des acteurs à impliquer dans la démarche.	Fait une liste et une étude rapide des documents existants, propose une liste d'acteurs à associer, effectue une visite de terrain.	Ils prennent connaissance de la démarche, valident le contenu proposé pour le diagnostic, font partager leur connaissance du site et des enjeux environnementaux.
Fait régulièrement le point avec l'expert, préside les réunions de concertation, valide les rapports intermédiaires et le rapport final.	Anime les réunions de concertation, réalise les investigations nécessaires (observation du terrain, entretiens, étude de documents...), coordonne éventuellement des interventions ponctuelles de spécialistes.	Participent à la réunion de présentation de la démarche, sont sollicités pour la remontée de données. Discutent et valident les différentes étapes du diagnostic et les scénarios de gestion au cours d'une ou de plusieurs réunion(s).
Préside la réunion du groupe de travail, décide des objectifs et modalités de gestion à court et moyen termes en tenant le plus possible compte de l'avis du groupe de travail.	Propose des objectifs et les grandes lignes des actions nécessaires pour les mettre en œuvre.	Travaillent en réunion sur les objectifs proposés par le gestionnaire à partir des données techniques de l'expert.
Préside la réunion annuelle du groupe de travail, décide les actions et modalités de gestion pour l'année à venir en tenant le plus possible compte de l'avis du groupe de travail.	Anime la réunion annuelle et en prépare le compte rendu sur la base duquel il intervient ponctuellement au cours de l'année pour coordonner les interventions sur le terrain des différents acteurs et apporter si besoin un soutien technique.	Participent à la réunion annuelle (au moins) pour faire un bilan des réalisations de l'année précédente et donner un avis sur la réorientation éventuelle des objectifs et les actions à mener l'année suivante.

La concertation est nécessaire dès l'élaboration du diagnostic.

Elle permet l'expression de chaque acteur et d'organiser le débat. Par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes et de leurs craintes, elle leur permet d'intervenir en amont des décisions.

Elle apporte un avis sur la gestion du site dont le gestionnaire devra tenir compte avant de prendre ses décisions.

Pour que la concertation soit fructueuse, il convient d'être rigoureux :

- ▣ dans la définition des objectifs et des moyens mis en place, en particulier des réunions,
- ▣ dans la préparation.

Par exemple, une réunion de travail dont l'objet est de donner un avis précis, ne peut regrouper plus de quinze personnes.

Pour que tout le monde participe des documents préparatoires seront envoyés une dizaine de jours au préalable. Cela évitera les monologues des spécialistes, les oppositions de principe et les décisions sans débat préalable.

Ces documents proposeront différents niveaux de lecture afin que des publics non spécialistes puissent se les approprier (résumés, cartes, photographies...),

- ▣ dans le déroulement.

L'animation d'une réunion de travail se fera sur la base des remarques faites par les participants (par écrit ou lors d'un tour de table).

Pour une réunion de créativité, il

conviendra de cerner très précisément le sujet sur lequel les participants seront sollicités.

Ce type de réunion doit respecter les deux principales étapes que sont la production des idées et leur discussion.

Les informations communiquées et/ou les avis élaborés en cours de réunion de travail feront l'objet de comptes rendus écrits ou seront intégrés dans les rapports d'études.

Ces documents seront envoyés aux participants, un délai d'au moins une semaine leur sera laissé pour qu'ils puissent transmettre leurs observations.

REPERES

Bien définir les objectifs d'une réunion pour en optimiser l'organisation

Avant d'organiser une réunion, il est impératif de se poser la question de son but ce qui en détermine la forme :

- si l'objectif est d'informer, c'est une réunion d'information,
- si l'objectif est d'intégrer des remarques et/ou de donner un avis précis sur un ou plusieurs points, c'est une réunion de travail,
- si l'objectif est de proposer des idées, c'est une réunion de créativité.

Le déroulement de chacun de ces trois types de réunions sera différent.

Planifier le processus

Le contenu du travail des différents acteurs lors de chacune des quatre phases varie selon la taille des sites, leur hétérogénéité écologique et la complexité de leur structure de gestion.

Cependant, sur la base d'expériences de gestion de propriétés non bâties et d'études diagnostic réalisées dans d'autres contextes (études d'impact, par exemple), il est possible de donner des indications sur le volume de travail de chaque phase.

La phase 1 (repérage environnemental) doit toujours être très brève :

elle représente un investissement faible qui permet de préciser le contenu et donc le coût des phases suivantes.

Elle procure au gestionnaire les éléments lui permettant de lancer ou non les deux phases suivantes et éventuellement de les étaler dans le temps (sur plusieurs années, par exemple).

Son coût diffère peu d'un site à l'autre.

Ne constituant pas une phase autonome, elle ne permet pas, à elle seule, d'apprécier l'état de l'environnement du site qui relève de l'étape clé de la démarche : la phase 2.

La phase 2 (le diagnostic écologique) représente un travail très variable (en volume et délais donc en coût) selon les sites. Il est donc indispensable d'en cerner les caractéristiques et le calendrier dès la première phase.

La phase 3 (décision sur les objectifs et les modalités de gestion) permet de déterminer l'importance et le calendrier de la phase 4 (plan et suivi de gestion).

Il est ainsi possible d'évaluer, pour un site de quelques milliers de mètres carrés comme pour un site complexe de plusieurs dizaines d'hectares (Cf. pages 36 à 40) :

- le temps de travail du gestionnaire,
- celui de l'expert. A titre indicatif, le prix de journée d'un ingénieur expert généraliste environnement varie de 4000 à 9000 francs hors taxes,
- le nombre de réunions du groupe de travail (chaque réunion dure environ deux heures et demi et réunira entre huit et vingt personnes selon les contextes).

Pour des sites de taille moyenne (de 50 à 100 hectares), la démarche de la phase 1 à la phase 3 :

- requiert un délai minimum de six mois,
- représente un investissement de quatre à sept journées pour le gestionnaire et de douze à quarante huit journées pour l'expert. Ce diagnostic général peut être complété, selon les cas, d'expertises techniques ponctuelles (analyse détaillée de la flore, analyse chimique du sol, par exemple).

Pour les sites plus étendus, cette évaluation sera adaptée en particulier lorsque les territoires sont hétérogènes.

EXEMPLES DE DEROULEMENT : CAS DES SITES DE 1 A 2 HECTARES

Cet exemple représente un volume de travail minimum, quasiment incompressible. Un site plus petit ne demandera pas moins de travail. De ce fait, un gestionnaire de plusieurs petits sites, peu distants les uns des autres, aura intérêt à les regrouper sous une même intervention.

Echéancier	Intervention du gestionnaire	Intervention de l'expert	Groupe de travail
Phase 1 : Repérage environnemental			
Sur un mois	Une journée	Une journée	
	Visite du site, entretien avec l'expert.	Visite du site, entretien avec le gestionnaire, descriptif sommaire sur fond de plan fourni par le gestionnaire. Visite en mairie, consultation du POS, rencontre avec le service d'urbanisme. Compléments obtenus par téléphone, étude de documents.	
	Etude du dossier et décision de mise en route du diagnostic et de ses modalités.	Synthèse, note et cahier des charges pour le diagnostic.	
Phase 2 : Diagnostic écologique			
Sur deux mois	4,5 journées	7,5 journées	Deux réunions
<i>Semaine 1</i> En période de végétation complète Eventuellement en période les plus favorables pour la faune.	Rencontre avec l'expert pour affiner le planning. Envoi des invitations au groupe de travail. Regroupement de la documentation.	Mise en route du travail avec le gestionnaire. Proposition pour le planning et la constitution du groupe de travail. Etude de la documentation et recherches complémentaires. Relevés de végétation et de faune. Ebauche du diagnostic.	
<i>Semaine 3</i>	Présidence de la première réunion du groupe de travail.	Animation de la réunion (présentation de l'ébauche au groupe de travail pour critique et complément, repérage des points manquants au diagnostic, ébauche du plan de gestion écologique). Compte-rendu.	Participation à la réunion. Critique et complément de l'ébauche du diagnostic.
<i>Semaine 4</i>	Rencontre avec l'expert sur les objectifs et le plan de gestion possibles. Envoi des invitations pour la deuxième réunion.	Compléments pour le diagnostic et rédaction d'une proposition d'objectifs et de plan de gestion.	Envoi et compléments éventuels à l'expert.
<i>Semaine 6</i>	Présidence de la seconde réunion du groupe de travail.	Animation de la réunion (validation du diagnostic, présentation et débat sur la proposition). Compte-rendu.	Participation à la réunion du groupe de travail.
<i>Semaine 7</i>	Validation du diagnostic.	Synthèse finale.	Remarques éventuelles sur les propositions d'objectifs et de plan d'action.

Echéancier	Intervention du gestionnaire	Intervention de l'expert	Groupe de travail
Phase 3 : Décision sur les objectifs et les modalités de gestion			
Sur un mois	Une journée	Une journée	
	<p>Choix des objectifs et du plan de gestion.</p> <p>Envoi du rapport définitif aux membres du groupe de travail.</p>	<p>Compléments éventuels. Elaboration de la version définitive du rapport.</p>	
Phase 4 : Plan de gestion et suivi			
Pour un an.	Deux journées par an.	Trois à six jours par an selon les études complémentaires à réaliser et les objectifs retenus.	Deux réunions par an.
	<p>Réunion de travail avec l'expert.</p> <p>Envoi des invitations aux réunion du groupe de travail.</p>	<p>Réunion de travail avec le gestionnaire.</p> <p>Coordination des études complémentaires éventuelles (analyses du sol pour un suivi de l'état des pollutions, par exemple).</p>	
	<p>Participation à la réunion sur le terrain organisée par l'expert.</p>	<p>Organisation d'une réunion sur le terrain avec les différents acteurs.</p> <p>Bilan des différents travaux réalisés.</p>	<p>Participation à la réunion sur le terrain.</p>
	<p>Présidence de la réunion annuelle du groupe de travail.</p> <p>Validation des objectifs et plan d'action pour l'année à venir.</p> <p>Envoi du compte-rendu de la réunion annuelle aux membres du groupe de travail.</p>	<p>Animation de la réunion annuelle.</p> <p>Compte rendu.</p>	<p>Participation à la réunion annuelle.</p>

Ce planning ne tient pas compte des aléas liés aux partenaires (délais pour fixer une date de réunion, vacances scolaires...).

EXEMPLES DE DEROULEMENT : CAS DES SITES DE 40 A 50 HECTARES

Le volume de travail dépend ici non seulement de la surface mais aussi de la complexité du site et du nombre d'acteurs.

Le travail décrit serait sensiblement le même pour un site de moindres dimensions mais très complexe (un marais de dix hectares avec une partie boisée, des zones en eau, où interviennent plusieurs associations avec des intérêts différents et de nombreux propriétaires riverains, par exemple). Il en serait de même pour un site plus grand, relativement homogène du point de vue de l'environnement (un espace vert d'une centaine d'hectares, comprenant des bois et des pelouses entretenues, dont le gestionnaire et le propriétaire sont le même organisme).

Echéancier	Intervention du gestionnaire	Intervention de l'expert	Groupe de travail
Phase 1 : Repérage environnemental			
Sur un mois	Un jour et demi	Une journée	Deux jours
	Entretien avec l'expert. Repérage des acteurs et documents.	Entretien avec le gestionnaire.	
	Visite des lieux avec l'expert.	Visite des lieux, descriptif sommaire sur fond de plan fourni par le gestionnaire Examen rapide de la documentation. Entretiens complémentaires.	
	Etude du dossier et décision de mise en route du diagnostic et de ses modalités.	Synthèse, note et cahier des charges pour le diagnostic.	
A programmer durant la phase 1 ou à intégrer à la première réunion de la phase 2.	Envoi de l'invitation pour la première réunion du groupe de travail.		
	Présidence de la réunion d'information.	Animation de la réunion d'information avec présentation de la démarche et du planning.	Participation à la réunion d'information.

Echéancier

Phase 2 : Diagnostic écologique

Sur trois à six mois	Cinq jours et demi	Quinze à vingt jours	Trois réunions
<i>Semaine 1</i>	Rencontre avec l'expert pour affiner le planning. Envoi de l'invitation pour la première réunion du groupe de travail.	Mise en route du travail avec le gestionnaire. Proposition pour le planning et la constitution du groupe de travail.	
<i>Semaines 2 et 3</i>	Regroupement de la documentation.	Etude de la documentation et recherches complémentaires. Visite approfondie du terrain. Préparation d'un document pour la première réunion.	
<i>Semaine 4</i>	Présidence de la première réunion du groupe de travail.	Animation de la réunion (présentation de l'ébauche au groupe de travail pour critique et complément, repérage des points manquants au diagnostic, ébauche du plan de gestion écologique). Compte rendu.	Participation à la réunion. Critique et complément de l'ébauche du diagnostic.
<i>Semaines 5 et 6</i>	Envoi des invitations pour la deuxième réunion du groupe de travail.	Etude de terrain, cartographie et reportage photo. Estimation de la qualité de la végétation et de la faune à l'échelle du site.	
<i>Semaines 7 et 8</i>		Elaboration du document préparatoire à la deuxième réunion du groupe de travail.	Envoi de compléments éventuels à l'expert.
<i>Semaine 9</i>	Présidence de la seconde réunion du groupe de travail.	Animation et compte-rendu de la réunion (validation du diagnostic, proposition d'objectifs et débats).	Réunion de travail pour compléter le diagnostic.
<i>Semaine 10</i>	Rencontre avec l'expert sur les objectifs et le plan de gestion possibles. Envoi des invitations pour la troisième réunion du groupe de travail.	Entretiens et investigations complémentaires. Elaboration du document final (version provisoire).	Envoi de compléments éventuels à l'expert.
<i>Semaine 11</i>	Présidence de la troisième réunion du groupe de travail.	Animation et compte-rendu de la réunion (présentation de scénarios et d'ébauches de plan d'action, débats).	Participation à la réunion.
<i>Semaine 12</i>	Validation définitive du diagnostic.	Synthèse finale.	Remarques éventuelles sur les propositions d'objectifs et de plan d'action.

Echéancier	Intervention du gestionnaire	Intervention de l'expert	Groupe de travail
Phase 3 : Décision sur les objectifs et les modalités de gestion			
Sur 2 à 3 mois	Trois jours et demi	Six jours et demi	Deux réunions
	Choix d'objectifs. Envoi de l'invitation à la première réunion du groupe de travail.	Entretien avec le gestionnaire pour la préparation de l'ensemble de la phase.	
	Présidence de la première réunion du groupe de travail.	Animation de première réunion du groupe de travail (approfondissement des objectifs retenus, propositions d'actions).	Participation à la réunion de créativité.
	Envoi de l'invitation à la deuxième réunion du groupe de travail.	Elaboration d'un projet de plan d'actions. Proposition d'objectifs par unité de gestion.	
	Présidence de la deuxième réunion du groupe de travail.	Animation et compte rendu de la réunion (présentation des objectifs par unité de gestion, ébauche du plan de gestion).	Participation à la réunion du groupe de travail. Critiques et compléments de l'ébauche du diagnostic.
	Décision quant aux objectifs et au plan d'action.	Elaboration d'un plan d'action détaillé.	
Phase 4 : Plan de gestion et suivi			
Pour un an	Environ quatre jours par an	Environ dix jours par an	Une à deux réunions par an et par acteur
		Coordination des études complémentaires, suivi d'inventaires réalisés par des spécialistes.	
	Participation aux réunions sur le terrain.	Réunions régulières sur le terrain avec les différents acteurs. Bilan par unité de gestion des différents travaux réalisés.	Réunions de terrain (chacune avec une partie des acteurs).
	Convocation et présidence de la réunion annuelle du groupe de travail.	Animation de la réunion annuelle du groupe de travail et compte rendu.	Participation obligatoire à la réunion de travail annuelle
	Validation des objectifs et plan d'action pour l'année à venir.		

Ce planning ne tient pas compte des aléas liés aux partenaires (délais pour fixer une date de réunion, vacances scolaires...).

3

VERS DE BONNES PRATIQUES

QUELQUES EXEMPLES

- **EXPERTISE
ET GESTION ÉCOLOGIQUES
D'UN ANCIEN SITE D'EXTRACTION
ALLUVIONNAIRE**
La Grande Noé à Poses (Val-de-Reuil)
- **INITIER LA GESTION D'UN TERRAIN DÉGRADÉ
EN ATTENTE D'AFFECTATION**
La terrain Tyssen à Saint-Ouen-l'Aumône
- **QUINZE ANS DE GESTION ÉCOLOGIQUE**
Le Parc de Gillevoisin à Janville-sur-Juine
- **RECONSTRUIRE LA DIVERSITÉ SUR DES
TERRITOIRES PROFONDÉMENT AFFECTÉS**
Le site Rousseau-Lagrange à Raismes

Expertise et gestion écologiques d'un ancien site d'extraction alluvionnaire

La Grande Noé

Poses

Ville nouvelle de Val-de-Reuil (Eure)

Surface

67 hectares.

Contexte

Rural, plan d'eau résultant d'extraction de matériaux alluvionnaires, inscrit dans une boucle de la Seine, entouré de terres agricoles et d'autres plans d'eau à vocation de loisirs (baignade, base nautique...).

Type de milieu inclus dans le site

Zone humide.

Propriétaire

État, Syndicat mixte du Vaudreuil.

Gestionnaire

Syndicat mixte du Vaudreuil (neuf communes, départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, Région Haute-Normandie).
Convention passée avec le Groupe ornithologique normand (association Loi de 1901).
Partenariat avec la société Morillon Corvol (exploitant de carrières, producteur de granulats).

Pour une information détaillée

Groupe ornithologique normand
Université de Caen
14032 Caen Cedex
Tél. : 02 31 43 52 56
Fax : 02 32 59 40 10

REPERAGE

La Grande Noé est incluse dans le vaste gisement alluvionnaire de la boucle de Poses (1 100 ha) en exploitation depuis les années cinquante. L'extraction a permis de créer de grands plans d'eau réaménagés, dans la partie nord de la boucle, en base de loisirs.

A l'extrémité sud, la Grande Noé couvre 67 hectares dont 50 en plan d'eau avec quelques îlots.

Son exploitation s'est achevée en 1986.

Elle a alors été réaménagée à l'aide de remblais (réalisés notamment avec des fines issues du lavage des granulats et permettant de constituer des zones de hauts fonds aujourd'hui colonisées par une roselière).

En 1987, un accord entre le Syndicat mixte du Vaudreuil et les exploitants de la carrière lui donne le statut de réserve naturelle conventionnée dont la gestion est confiée au Groupe ornithologique normand.
On s'oriente alors vers la mise en œuvre de travaux d'aménagement relevant du génie écologique et d'une gestion écologique favorable à l'accueil de l'avifaune sur le site.

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Les points forts

□ des éléments de connaissance du site issus d'une part des études d'impact réalisées lors des demandes de permis d'exploitation de carrière et, d'autre part, du suivi ornithologique permanent réalisé sur le site ;

□ une expertise écologique réalisée par le bureau d'études Biotope en 1997 pour inventorier et analyser la biodiversité (étude financée par la charte professionnelle de l'industrie des granulats dans le cadre d'une étude nationale sur les zones humides issues de l'extraction de carrières).

Cette étude souligne l'attractivité de la Grande Noé pour les oiseaux migrateurs et hivernants. En dehors du plan d'eau lui-même, quatre milieux sont retenus pour leur forte valeur écologique : les îles boisées, la végétation pionnière des berges exondées, les pelouses sèches et les friches.

Son rôle est renforcé par sa tranquillité, la mise en réserve ayant permis d'interdire chasse, pêche, baignade ou nautisme.

Les points faibles

□ des carences écologiques relevées par l'expertise : turbidité des eaux, absence ou insuffisance de certains types de milieux (grèves nues, mares, zones marécageuses...), pelouses menacées par le boisement ;

□ une gestion attachée aux seules fonctions ornithologiques du site,

□ des moyens de gardiennage faibles,

□ des moyens financiers limités ne permettant pas la réalisation de certaines études ou de certains aménagements.

PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE

Des propositions d'amélioration sont formulées pour aller vers un plan de gestion écologique :

□ poursuivre le diagnostic du site en intégrant tous les aspects de

l'environnement (qualité des eaux, étude fine de la flore...);

□ établir un plan de gestion à long terme pouvant inclure un suivi régulier de différents indicateurs (qualité de l'eau...);

□ stabiliser les remblais (fascinage ou clayonnage) pour diminuer la turbidité ;

□ créer des biotopes ou renforcer ceux qui existent (vasières destinées au stationnement des limicoles, hauts-fonds favorisant l'alimentation des canards de surface, talus et micro-falaise destinés à l'Hirondelle de rivage (disparue du site) et au martin-pêcheur, plages et îlots sablo-caillouteux pour la nidification des sternes, des mouettes et du Petit Gravelot, mares permanentes dans la roselière pour la reproduction des amphibiens) ;

□ cesser les plantations de ligneux et supprimer la moitié de celles qui existent afin de préserver les pelouses qui présentent un intérêt botanique ;

□ planter des haies aidant au contrôle de la fréquentation humaine ;

□ planter des roseaux pour favoriser la création d'une phragmitaie ;

□ maîtriser la dynamique de la végétation (fauche ou pâturage des milieux ouverts, élimination des robiniers, limitation de l'extension des saules)

□ éradiquer la tortue de Floride, introduite et nocive au plan écologique.

Initier la gestion d'un terrain dégradé en attente d'affectation

Le Terrain Tyssen

Zone d'activités d'Epluches

Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise)

Surface

1,5 hectare.

Contexte

Urbain, zone d'activité communale incluse dans le périmètre de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise comprenant trente-cinq entreprises, soixante-dix hectares, de nombreuses PME-PMI dans des bâtiments locatifs, usines à activités lourdes.

Type de milieux inclus dans le site

Berges de l'Oise, milieu rudéral.

Propriétaire et gestionnaire

Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP).

Pour une information détaillée

AFTRP

195, rue de Bercy

75582 Paris Cedex 12

Tél. : 01 40 04 66 02

Fax : 01 40 04 64 22

Le site, bien que de surface réduite, occupe une position stratégique au sein de la zone d'activité. Pour cette raison, l'État l'a acheté pour créer une réserve foncière dont il déterminera ultérieurement l'avenir avec la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et la commune.

La gestion de ce site doit être limitée au moindre coût et n'hypothéquer aucune affectation future.

En revanche, un entretien réduit et une surveillance minimum éviteront dégradations et occupations illégales.

Les points forts

- un bon potentiel écologique et touristique des berges de l'Oise auxquelles le site est intégré,
- un rôle de veille écologique potentielle (information, voire alerte, en cas de non respect de la réglementation des pollutions accidentelles) au sein des propriétés privées dont les responsables peuvent être moins enclins à la gestion écologique et à la surveillance des risques,
- un gestionnaire de site sensible aux problèmes d'environnement.

Les points faibles

- aucune gestion de la végétation (l'affectation du site n'étant pas encore définie) ;
- aspect dégradé en raison de l'histoire même du site, et de l'absence de gestion.

Vers une gestion écologique

Une gestion écologique très légère permettrait :

- d'observer l'évolution de la végétation pour déceler d'éventuels restes de pollutions dans le sol ;
- de veiller sur les pollutions et nuisances pouvant apparaître sur la zone d'activité ;
- d'améliorer l'aspect du site en liaison avec une (future) remise en état du chemin de halage. Cette amélioration se limiterait, par exemple, à un labour du sol avec amendement, un semis de prairie rustique, des plantations d'arbustes et d'arbres (essences rustiques).

Pour cela, il conviendrait de mettre en place une concertation avec les acteurs afin de compléter le diagnostic écologique et de mettre en place cette gestion légère du site.

Ces éléments résultent du repérage environnemental (effectué par un expert en une journée) base de l'élaboration du cahier des charges du diagnostic écologique.

REPERES

Cahier des charges d'un plan de gestion écologique

Étape 1

Constitution d'un groupe de travail

Sur proposition du bureau d'études, invitation envoyées par le propriétaire

Étape 2

Regroupement de la documentation.

Relevés de végétation et de faune. Ébauche d'un diagnostic de synthèse. Étude des possibilités de remise en état du site selon les hypothèses concernant son devenir.

Regroupement des documents par le propriétaire et le gestionnaire, réalisation de l'ébauche par l'expert.

Étape 3

Première réunion du groupe de travail :

- présentation de l'ébauche pour critique et compléments,
 - repérage des points manquant au diagnostic.
- Ébauche du plan de gestion écologique.

Animation et compte rendu de la réunion par l'expert.

Étape 4

Compléments éventuels et rédaction du cahier des charges détaillé du plan de gestion écologique et validation.

Réalisation par l'expert en étroite collaboration avec le gestionnaire.

Étape 5

Deuxième réunion du groupe de travail.

Validation du plan de gestion.

Animation et compte rendu de la réunion par l'expert.

Quinze ans de gestion écologique

Parc de Gillevoisin

EPN Koenigswarter

Château de Gillevoisin

Janville-sur-Juine (Essonne)

Surface

Quarante hectares environ.

Contexte

Rural, vallée de la Juine (site inscrit), parc (château en partie classé), entouré de bois, de cultures céréalières et d'un village.

Type de milieux inclus dans le site

Prairies humides, chênaie mésophile et chênaie sessiliflore, berges de rivières, jardins classiques.

Propriétaire

Établissement public national
Antoine Koenigswarter.

Intervenants

- le personnel de l'établissement et notamment les éducateurs chargés de l'équipe espaces verts ;
- une association entretenant une partie des jardins (formation de jardiniers) ;
- une association gérant des chevaux en pension ;
- un exploitant forestier ;
- l'association francilienne pour le développement des actions de chantiers.

Pour une information détaillée

Établissement public national
Antoine Koenigswarter
IMRO - Château de Gillevoisin
91510 Janville-sur-Juine
Tél. : 01 60 82 24 90

Le parc se situe dans la vallée de la Juine, un ensemble dont la qualité paysagère et écologique est reconnue. Depuis la mise en place d'une gestion écologique en 1985, le parc se veut le reflet de la nature ordinaire en Ile-de-France et un patrimoine pour les générations actuelles et futures.

Un diagnostic sommaire a été réalisé. Sur cette base, une réunion annuelle des différents intervenants permet de faire le point des travaux en cours et projetés sous la coordination d'un expert (mission de dix jours par an).

Ce parc joue également un rôle dans l'équilibre écologique de la vallée. Cette dimension a été prise en compte par le propriétaire qui intervient en faveur de la préservation de la vallée (réalisation d'une exposition sur la nature ordinaire en vallée de la Juine), et de sa mise en valeur (contribution au suivi du curage de la rivière, intervention sur divers problèmes de mitage, de sécurité dans les environs immédiats du parc...).

Enfin, l'établissement Koenigswarter a signé une convention avec l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France pour organiser l'ouverture du parc au public.

Les points forts

- la diversité des milieux, la qualité paysagère du site, le contexte de la vallée de la Juine constituent de très bons atouts ;
- le propriétaire joue un rôle pionnier en matière de gestion écologique dans la vallée ;
- le manque de moyens financiers pousse à être

inventif et à mener un réel partenariat avec des organismes extérieurs ;

□ la multiplicité des intervenants contribue à une gestion dynamique, respectueuse de l'environnement.

Les points faibles

□ Les difficultés inhérentes à une gestion concertée : obtenir l'adhésion de chacun des intervenants, puis éviter l'essoufflement lié au temps et aux changements d'interlocuteurs.

Maintenir l'intérêt pour la gestion écologique

□ Réaliser des inventaires pour vérifier l'état de la faune et de la flore afin de confirmer que la gestion a su préserver le site du Parc et sa biodiversité ;

□ appliquer la charte écologique formalisant les efforts de chacun pour maintenir la motivation des partenaires ;

□ agir vers l'extérieur (publication ou exposition sur le travail réalisé ; remise en route du comité de gestion...).

REPERES

Cahier des charges pour une poursuite de la gestion écologique

Étape 1

Inventaires faune-flore avec interprétation et comparaison aux données précédentes.

*Un ornithologue,
un spécialiste des mammifères, des reptiles et des batraciens,
un entomologiste,
un botaniste.*

Étape 2

Réaliser un bilan précis par parcelle des travaux réalisés et des objectifs actuels par rapport aux objectifs de départ.

Étude des documents existants.

Étape 3

Poursuite du suivi avec une réunion annuelle des intervenants et des réunions régulières sur le terrain.

Un généraliste expert.

Étape 4

Organisation du comité de gestion.

Deux réunions par an avec préparation, animation et compte rendu.

Reconstruire la diversité sur des territoires profondément affectés

Le site Rousseau-Lagrange Commune de Raismes (Nord)

Surface

170 hectares.

Contexte

Terril, friche industrielle au sein d'un massif forestier (forêt domaniale) et à proximité de zones habitées.

Type de milieux inclus dans le site

Milieux à tendance sèche (terrils de 103 mètres de hauteur) et étangs d'effondrement, ZNIEFF de type I.

Propriétaire et gestionnaire

Ancienne propriété des Houillères du bassin du Nord-Pas de Calais d'abord transmise à Teril SA et aux Charbonnages de France, puis mise à disposition de l'établissement public foncier du Nord. Maîtrise d'œuvre assurée par l'Office national des forêts.

Pour une information détaillée

ONF
90, rue Saint Géry
59300 Valenciennes
Tél. : 03 27 30 35 70

Le site Rousseau-Lagrange, jadis intégré au massif forestier de Raismes Saint-Amand Wallers, fut entièrement déboisé pour l'exploitation du charbon, intense dans la région valenciennoise. Ce vaste complexe industriel minier de trois cents hectares a été démantelé dans les années quatre-vingt-dix et les bâtiments arasés. Néanmoins, certaines activités persistent telles que la réexploitation des stérils du terril en génie civil, l'exploitation de poussières comme combustible, la production d'électricité à partir de goudrons.

Première phase (1995-96) : mise en sécurité du site et régulation des eaux

- traitement des fondations restantes,
 - reconstitution d'un sol,
 - concassage, déferraillage, remise des éléments fins dans les excavations, utilisation de ces matériaux pour la réalisation de pistes,
 - travaux d'hydraulique pour permettre un écoulement normal des eaux et limiter les sorties d'eaux du site afin d'éviter de surcharger des réseaux voisins déjà sensibles,
 - premier traitement des eaux vis-à-vis de pollutions (hydrocarbures et éléments fins),
 - création d'un réseau de fossés légers mais séparés (eaux propres et sales), d'une mare (zone tampon) et d'un bassin de décantation,
 - création d'un bassin de rétention.
- Réalisation d'ados,
- travaux d'hydraulique du terril pour limiter le pouvoir érosif de l'eau :
- création d'un réseau de digues sur le haut du terril,

- réalisation de fascines végétales sur les pentes non végétalisées.

Seconde phase (1996-1997) :

génie écologique

Opérations proches de celles pratiquées au sein de l'ONF :

- implantation simultanée de différentes essences (érables sycomores, aulnes, bouleaux, chênes, charmes...) sur environ soixante pour cent du site,
- utilisation de très fortes densités (8000 plants/ha) sur des zones à sécuriser rapidement,
- exploitation des qualités pionnières de certains essences pour revégétaliser des pentes,
- mise en place de haies vives défensives (robiniers),
- plantation des fascines en bouleau sur le terrib et en robinier sur les digues,
- choix d'une trame de plantation adaptée au micro-relief créé par les ados,
- création d'une zone traitée en taillis pur autour de la mare.

Troisième phase (en prévision)

Favoriser la reconquête forestière, protéger et conforter les zones humides, mettre en sécurité le terrib et minimiser le coût d'entretien.

Les points forts

Un site d'intérêt naturel (développement rapide de la végétation, plantes spécifiques ; présence d'eau, proximité de la forêt domaniale, alternance de milieux

ouverts et fermés), historique (histoire industrielle), paysager (belle vue sur la région depuis le haut du terrib).

Aménagement pour l'accueil du public.

Les points faibles

Les eaux de pluie (ravinement des surfaces non requalifiées), la pollution du sol (liées au passé industriel), la complexité de la propriété et des organismes intervenant sur ce site.

Vers une gestion écologique

Il serait nécessaire de parvenir à un diagnostic complet du site et de mettre en place des indicateurs de suivi de la qualité de l'environnement.

4

ANNEXES

- GÉRER L'ENVIRONNEMENT SELON UNE NORME ISO
- GÉRER LES SITES POTENTIELLEMENT POLLUÉS
- LA LISTE DES THÈMES À ÉTUDIER
- VOS FORCES D'APPUI
- LA CHARTE DE LA CONCERTATION

Gérer l'environnement d'un territoire selon la norme ISO 1400

Organismes publics et collectivités territoriales peuvent mettre en place une gestion environnementale de leurs terrains ordinaires non bâtis, grâce à la méthode présentée dans ce guide.

Ils peuvent aller plus avant encore en adoptant une démarche similaire à celles adoptées dans d'autres domaines et conforme à une norme.

La norme NF EN ISO 14001 (1996) conduit à mettre en place un système de management environnemental permettant à un organisme de prendre en compte les contraintes liées à l'environnement dans une vision d'amélioration continue. Elle est axée sur quatre points : planifier, mettre en place, contrôler et corriger, réagir.

Cette norme présente l'avantage de constituer un référentiel reconnu par toutes les parties intéressées :

associations de défense de l'environnement, de consommateurs, d'usagers ; collectivités territoriales ; riverains ; industriels ; ainsi que par les acquéreurs potentiels.

Conduire une telle démarche suppose :

- ❑ l'engagement de l'instance dirigeante qui alloue les ressources nécessaires,
- ❑ la définition d'une politique (déclaration d'intention dans laquelle l'organisme exprime sa volonté d'améliorer ses performances environnementales),
- ❑ une évaluation des impacts sur l'environnement des activités exercées,
- ❑ la mise en place d'un programme d'actions comprenant les objectifs quantifiés précédemment fixés,
- ❑ la sensibilisation et la formation de l'ensemble du personnel,
- ❑ le contrôle et l'auto-surveillance des paramètres et impacts environnementaux,
- ❑ la conduite d'audits internes pour l'évaluation du système,
- ❑ la mise en place d'une revue de direction (où la direction à son plus haut niveau passe en revue le système de management environnemental).

Gérer les sites potentiellement pollués

La circulaire ministérielle du 3 décembre 1993 relative à la politique de réhabilitation et de traitement des sites pollués énonce les principes de la politique nationale et annonce l'élaboration des outils méthodologiques nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette politique nationale peut se résumer en trois verbes : recenser, sélectionner, traiter. La phase de recensement (sites pollués connus, accidents de pollution...) est suivie d'une étape sélective (étude des sols ou diagnostic initial), elle-même suivie de « *l'évaluation simplifiée des risques* ».

Le système de sélection mis en place fonctionne comme un crible en cascades, à mailles de plus en plus fines. Chaque crible correspond à un niveau de diagnostic nécessitant des investigations techniques et scientifiques de plus en plus lourdes.

Le classeur *Gestion des sites (potentiellement) pollués* a été conçu par le BRGM et publié en juin 1997 (version 1). Il présente tout d'abord les principes de la politique nationale en matière de réhabilitation des sites et sols pollués. Il aborde ensuite les trois premiers outils méthodologiques et techniques élaborés :

- le pré-diagnostic,
- l'étude des sols ou diagnostic initial,
- la méthode nationale d'évaluation simplifiée des risques.

Il recense les moyens techniques existants pouvant être utilisés dans le cadre de ce type d'études, afin de permettre une mise en œuvre cohérente de la méthodologie nationale.

Ces moyens, qui évolueront avec les connaissances techniques, devront être adaptés (choix de la bonne méthode) et dimensionnés (nombre de points d'échantillonnage, nature des analyses) pour chaque site.

Le choix des moyens techniques, leur dimensionnement adapté au site et leur mise en œuvre relèvent du savoir-faire et des compétences des utilisateurs.

Ils ne constituent pas des modèles pratiques standards, désignés comme tels, visant à éliminer le jugement et la valeur d'expertise de ces derniers.

Ce classeur s'organise donc autour de deux types de documents :

- des manuels méthodologiques, donnant les objectifs attendus pour les différents outils, l'approche développée au niveau national et les outils techniques susceptibles d'être utilisés,
- des annexes techniques, constituant un état des connaissances actuelles en matière d'outils réglementaires, bibliographiques ou techniques susceptibles d'être nécessaires pour la réalisation de ce type d'études.

Liste des thèmes à étudier

VOTRE TABLEAU DE BORD DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SITE

Objet d'étude complexe, l'environnement requiert une approche systémique et globale. Cependant, pour des raisons pratiques, le travail s'organise à partir d'un découpage thématique.

La liste des thèmes proposés ici, constitue une base pour le repérage environnemental, le diagnostic écologique et le suivi de gestion écologique.

Elle comprend l'ensemble des thèmes qui devront être abordés (leur importance relative dépendant du site) mais des rubriques supplémentaires pourront apparaître dans le cas des sites en zone littorale, en montagne, au sein d'un parc naturel régional...

POUR LIRE LE TABLEAU

Site = le terrain concerné.

Observations = mesures ou constats réalisés directement sur le site.

Associations (lorsque non précisé) = associations de protection de la nature, de défense de l'environnement, d'usagers, de consommateurs, de pêche, de chasse...

THÈME	DOCUMENTS ET DONNÉES	SOURCES	CONTENU	MOYENS
Le site				
Situation, surface.	Cadastre, Carte IGN 1/25000.	Commune, IGN.		Observations, analyse des cartes.
Voisinage, contexte local et régional.	Carte IGN 1/100 00, Schémas directeurs locaux et/ou régionaux	IGN, DDE, préfecture, sous-préfecture.	Actualité politique du lieu.	Observations.
Occupation du sol, activités, servitudes.	POS, photos aériennes, anciennes et actuelles, cadastre.	Commune, DDE, syndicats intercommunaux.	Utilisation du site et de ses abords autorisée et effective, évolution prévisible.	Analyse du POS, Entrevues avec la commune ou la DDE.
Qualification juridique, propriétés, conventions, assurances.	POS, titres de propriété, conventions pour l'utilisation ou la gestion.	Commune, DDE, propriétaire, gestionnaire, institution de tutelle.	Statut du site, découpage en différentes propriétés, statuts et rôle des acteurs impliqués dans la gestion. Réglementation en vigueur et efficacité de son application.	Analyse cadastre et documents juridiques.
Organisation de la gestion.	Organigramme de la propriété et de la gestion du site.	Propriétaire, gestionnaire.	Fonction et rôle effectif de chaque intervenant sur le site, modalités d'organisation et de régulation.	Entrevues avec gestionnaire et responsables techniques.

Aspects physiques

Relief. Structure du paysage.	Cartes IGN 1/25000 et 1/100 00.	IGN.	Analyse géomorphologique.	Observations, analyse des cartes existantes.
Géologie, hydrologie, hydrogéologie.	Carte géologique 1/50000, carte IGN 1/25000, carte des carrières.	IGN, inspection des carrières, Services de la navigation, DDAF.	Principales caractéristiques et risques éventuels (anciennes carrières, zones inondables), qualité des eaux, piézométrie.	Etude des documents, cartes, photos, notamment carte et coupe géologique.
Pédologie, climatologie.	Analyse de sol, accidents climatiques ou microclimatiques, synthèse des relevés météo des dernières années (à partir d'une station proche du site).	Météo-France, agriculteurs, Inra, chambre d'agriculture, anciens habitants du voisinage, presse locale.	Relevés pédologiques et analyse de sol. Principales caractéristiques et risques éventuels	Etude des documents, cartes, photos.

THÈME	DOCUMENTS ET DONNÉES	SOURCES	CONTENU	MOYENS
Milieux naturels				
Typologie des milieux naturels et fonctionnement des écosystèmes naturels.	Inventaires (Znieff et autres). Carte des espaces naturels sensibles Carte des espaces forestiers. Carte des cours d'eaux et zones humides.	Diren, CG, associations naturalistes, ONF, DDAF, universités, conservatoires, Museum National d'Histoire Naturelle, responsable régional Znieff.	Formulation d'hypothèses sur la richesse des différents sites, sélection des sites à étudier dans le détail, rareté des milieux, proximité du climax, continuité de l'espace naturel, évolution prévisible des écosystèmes.	Observations, analyse des cartes, photos aériennes.
Flore et groupements végétaux.	Espèces protégées nationales et régionales, inventaires divers.	Diren, Museum National d'Histoire Naturelle, ONF, DDAF, universités, conservatoires.	Inventaire systématique des parties du site potentiellement riches. Analyse phytosociologique. Etat sanitaire de la flore. Rareté des espèces, diversité locale et régionale.	Observations (liste des espèces, cartographie), éventuellement analyse sanitaire d'échantillons auprès du service de contrôle des végétaux.
Faune.	Espèces protégées internationales, nationales et régionales, inventaires gibier, faune sauvage, faune aquatique.	Diren, Museum National d'Histoire Naturelle, ONC, ONF, fédération de pêche, associations naturalistes.	Analyse des potentialités du site. Inventaire des espèces présentes ou au passage (vertébrés, en particulier oiseaux, reptiles, batraciens). Carte de la circulation de la faune (en particulier grands mammifères).	Observations (listes d'espèces, cartographie).
Boisement.	Inventaire des arbres isolés et des boisements.	DDAF, ONF, CRFP.	Analyse de l'âge et de l'état sanitaire du boisement, nécessité de renouvellement ou de soins particuliers, sensibilité aux feux. Importance du rôle de protection (sol, eau, air).	Observation (inventaire du peuplement).
Zones humides.	Superficie, localisation, caractéristiques.	Museum National d'Histoire Naturelle, DDAF, associations naturalistes.	Rôle dans le cycle de l'eau, degré de fragilité, rareté des milieux et espèces.	Observations (cartographie, milieux, espèces). Relevé des variations de la nappe à partir des piézomètres.

THÈME	DOCUMENTS ET DONNÉES	SOURCES	CONTENU	MOYENS
Richesses patrimoniales				
Sites classés ou inscrits. Monuments historiques (classés ou inscrits) sites archéologiques, ZPPAUP.	Liste des sites et monuments protégés sur le site et/ou à proximité.	Diren, service départemental de l'architecture.	Etat des sites, efficacité des protections.	Etude des documents, cartes, photos. Observation.
Intérêt culturel. Paysage ordinaire. Petit patrimoine bâti.	Documents sur l'histoire locale, cartes, cartes postales et photos anciennes.	Commune, Diren, CAUE, associations, habitants, usagers, archives départementales.	Typologie des paysages, hiérarchisation, analyse objective et sensible. Etat du patrimoine. Analyse de l'évolution du paysage.	Observations.
Intérêt biologique, biodiversité, espèces protégées ZNIEFF.	Listes nationale et régionale des espèces protégées. Etude flore et faune locales.	Museum National d'Histoire Naturelle, universités, conservatoires, parcs naturels.	Bilan d'après les analyses faune et flore, ampleur des milieux remarquables.	Analyse de documents et des observations faune, flore.
Ressources naturelles				
Eau potable, captages, périmètres de protection, distribution, besoin en eau.	Schéma d'assainissement, cartes des réseaux et des captages, consommation d'eau.	DDAF, commune, société de gestion des eaux, gestionnaire.	Analyse des richesses et des protections nécessaires. Analyse des besoins en eau sur le site et de leur satisfaction.	Analyse de documents.
Agriculture, horticulture, sylviculture, gestion des plantations, productions agricoles et forestières.	Inventaire agricole local (état des exploitations voisines...), bilan de gestion ou, à défaut, bons de commande des produits et matériels.	DDAF, Inra, ONF, CRFP, gestionnaire.	Analyse des potentiels et du devenir, de la gestion et de ses incidences écologiques. Gestion des terres et jardins sur le site, fournitures utilisées. Modalités de culture (fréquence des interventions, plan de gestion...).	Entrevues DDAF et Inra.
Carrières, gîtes aquifères, périmètres miniers.	Carte géologique au 1/50 000. Carte des carrières.	IGN, Drire, inspection des carrières, DDE.	Analyse des potentiels et des risques.	Analyse de cartes, entrevues avec les exploitants, la DDAF et la Drire.
Qualité de l'air.	Relevés de qualité de l'air, bilans.	Réseau de mesures de qualité de l'air selon les régions.	Analyse de la gravité des pollutions et de leurs conditions d'apparition par rapport aux activités existantes ou envisageables.	Analyse des données existantes, entrevues avec la commune et les associations.
Energie, en particulier véhicules et matériels pour la gestion du site, éclairage extérieur.	Bilan de gestion, factures électricité et carburants, plan de réseaux.	Gestionnaire, Ademe.	Analyse des modalités de gestion de l'électricité et des autres formes d'énergie (éclairage extérieur, chauffage de serres, pompes...) pertes et économies possibles.	Analyse des documents. Entrevues gestionnaire et techniciens.

THÈME	DOCUMENTS ET DONNÉES	SOURCES	CONTENU	MOYENS
Risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances				
Risques naturels, d'inondation, de mouvement de terrain.	Carte IGN 1/25 000, carte géologique 1/50 000, archives locales.	IGN, Drire, inspection des carrières, DDE, anciens de la commune.	Analyse des risques existants, érosion, ravinement, glissements de terrain, solutions envisagées ou mises en œuvre.	Enquêtes de terrain, sur les sites repérés. Entrevues Drire, inspection des carrières, DDAF, services communaux.
Repérage dans l'histoire du site des activités à risque.	Presse locale et archives locales.	Drire, commune, anciens de la commune, archives départementales.	Etude des accidents et de leurs conséquences, des mesures prises.	Analyse des archives. Entrevues.
Déchets solides, liquides et gazeux par activité	Liste des installations classées, mode de rejet et de traitement, par déchet. Schéma départemental des déchets, organisation des collectes. Dépôts sauvages.	Drire, Conseil général, commune, usagers, association de défense de l'environnement, presse locale.	Analyse des risques en particulier liés aux installations classées et aux activités. Analyse de la gestion des déchets et des risques éventuels.	Entrevues Drire, services communaux.
Eaux usées, eaux pluviales, assainissement, épuration.	Schéma d'assainissement, carte des réseaux, des captages.	DDAF, commune, Satese, société de gestion des eaux.	Analyse des risques éventuels pour le site, analyse de la gestion de l'eau sur le site.	Analyse de documents. Entrevues : commune, fermier, Satese.
Installations classées, Transport de matières dangereuses.	Liste des installations classées et caractérisation des risques.	Drire, pompiers.	Analyse des risques.	
Infrastructures et transports (bruit, emprises risques de pollution chroniques et accidentelles).	Carte des infrastructures et des équipements associés.	DDE, commune, association de défense de l'environnement, sécurité routière.	Analyse risques et nuisances.	Entrevues gestionnaire, sécurité routière, DDE.
Nuisances liées aux activités (bruits, odeurs, fumées, dégradations...).	A partir des documents ci-dessus, plaintes des habitants et usagers.	Commune, associations, usagers, habitants.	Analyse gestion, estimation de l'importance des nuisances (bruit, perte de calme...).	Enquête sur les sites sensibles. Entrevues associations, services communaux, entreprises prestataires.
Publicité, signalisation, réglementation et nuisances.	Règlements locaux sur la publicité, limite d'agglomération.	Commune, DDE, Diren, association de défense de l'environnement.	Bilan sur le site et ses abords, en particulier à proximité des infrastructures.	Entrevues services communaux.
Infractions diverses constatées sur site ou à proximité.	Procès-verbaux.	Gendarmerie, société de chasse, AAPP, gardes, commune.	Analyse des infractions et de l'efficacité de l'information, des pénalités.	

THÈME	DOCUMENTS ET DONNÉES	SOURCES	CONTENU	MOYENS
Environnement humain				
Urbanisme, type d'habitats et d'activités.	POS, carte IGN 1/25 000, cartes anciennes, photo aérienne, listes des usagers et habitants du site.	Commune, CAUE, SDA, service archéologie.	Analyse de la situation actuelle.	Observation, étude des documents, cartes, photos.
Entretien des bâtiments en particulier ceux liés à l'utilisation et à l'entretien du site.	Bilan de gestion, bons de commande matériaux et prestations entreprises.	Gestionnaire.	Analyse de l'état extérieur des bâtiments et des problèmes éventuels de sécurité. Matériaux utilisés, évacuation des déchets, isolation, chauffage.	Entrevues gestionnaire et techniciens.
Histoire de l'usage du site.	Cartes anciennes, photo aérienne.	Commune, CAUE, SDA, service archéologie.	Analyse des documents historiques et de la situation actuelle.	Observations, étude des documents, cartes, photos.
Fréquentation et usage actuel du site.	Liste des usagers et habitants du site. Etudes de fréquentation.	Gestionnaire, commune.	Analyse de la fréquentation et des usages : types de public, nombre de personnes, activités et motivations.	Enquêtes.
Clôtures et mobilier extérieur.	Plan et état des clôtures. Bilan de gestion ou bons de commande.	Gestionnaire.	Etat des clôtures et du mobilier. Intégration au site.	Observations. entrevues techniciens.
Transports et itinéraires divers.	Carte de la desserte du site et des sentiers de randonnées (pédestres, équestres, cyclistes), chemins d'accès, parkings.	Fédérations de randonneurs, associations d'usagers de transports.	Etude des circulations piétons, cycles et transports en commun.	Observations. Entrevues services communaux et sécurité routière.
Loisirs, potentiels touristiques.	Guides et plaquettes touristiques locaux.	Ministère du tourisme, Conseil général, gîtes ruraux.	Etude de l'utilisation actuelle et potentielle des sites naturels ou remarquables.	Entrevues services communaux, office du tourisme, associations.
Espaces verts urbains, jardins particuliers.	POS, photo aérienne, plan vert, documents communaux.	Commune, associations.	Etude de l'importance de ces espaces, de leur pérennité, de la place du site parmi eux. Typologie des espaces.	Observations.

THÈME	DOCUMENTS ET DONNÉES	SOURCES	CONTENU	MOYENS
Perception de l'environnement et du paysage				
Qualité du paysage.	Photos actuelles et anciennes, cartes.	CAUE.	Qualité et diversité du paysage, sensibilité, évolution.	
Perception par les habitants.	Articles de presse (locale, communale), publications associatives.	Journaux locaux, associations, commune.	Analyse des sujets de préoccupation des habitants.	Entrevues services communaux, associations. Etude presse locale. Réunions de quartier.
Rôle des associations.	Publication associatives, compte-rendu des réunions communales.	Fédérations et associations, commune.	Analyse des actions des associations.	Entrevues responsables associatifs.

Remarques

Les observations ne peuvent être effectuées à n'importe quelle époque de l'année. Pour la flore et le boisement, elles doivent être réalisées en période de pleine végétation, laquelle varie en fonction de la région et du type de milieu. En Ile-de-France par exemple, la période favorable va d'avril à juin pour les milieux forestier et de juillet à septembre pour les zones humides.

Pour la faune, plusieurs passages sont souvent nécessaires à des époques variables selon les espèces et les régions.

Le calendrier des activités sur le site doit également être pris en compte : il est impossible de procéder à un inventaire de végétation après la fauche.

Pour les différents thèmes concernant le paysage, des observations aux différentes saisons sont incontournables.

Les études de fréquentation par le public doivent être effectuées aux périodes de pointe.

De même, les études de consommation d'eau ou d'énergie doivent s'appuyer sur des données de pointes et de creux.

Vos forces d'appui : les expertises mobilisables

Parmi les associations professionnelles, l'AFIE et la FFP regroupent des experts à même d'intervenir à vos côtés.

Association française des ingénieurs écologues (AFIE)

61-63, rue Hallé
75014 Paris
Tél. : 01 53 91 06 15
Fax : 01 45 38 54 21

Fédération française du paysage (FFP)

4, rue Hardy
78000 Versailles
Tél. : 01 30 21 47 45
Fax : 01 39 20 07 75

Des experts ont participé à la préparation de ce guide. Ils ont suivi la formation mise en place. Ils sont les premiers experts d'un réseau indispensable à cette démarche.

Mathias Ader
Ecolid
8, impasse des Herbeuses
94200 Ivry sur Seine
Tél. : 06 08 69 86 87
Fax : 01 46 78 25 93
e-mail : aderm@worldnet.fr

Yves Allion (Afie)
Institut d'écologie appliquée
184, route de Sandillon
45650 Saint Jean le Blanc
Tél. : 02 38 51 90 09
Fax : 02 38 56 63 50
e-mail : iea45@worldonline.fr

Pierre Audiffren (Afie)
Cabinet Ectare
BP8
31240 Saint-Jean
Tél. : 05 62 89 06 10
Fax : 05 62 89 06 11
e-mail : p.audiffren@ectare.fr

Agnès Baule (Afie)
Beca-Environnement
13, rue Royale
78000 Versailles
Tél. : 01 39 51 82 00
Fax : 01 39 51 63 60
e-mail : agnesbl@club-internet.fr

Philippe Beros
BRL ingénierie
1105, avenue Pierre Mendès France
BP 4001
30001 Nîmes Cedex 5
Tél. : 04 66 87 50 00
Fax : 04 66 84 25 63
e-mail : brl@brl.fr

Sylvain Biquand (Afie)
Abilis Ecologie
40, rue de la Montagne St^e Geneviève
75005 Paris
Tél./Fax : 01 44 07 08 81
e-mail : sbiquand.abilis@wanadoo.fr

Laurent Boutot (Afie)
Oreade-Breche
64, chemin del Prat
31320 Auzeville
Tél. : 05 61 73 62 62
Fax : 05 61 73 62 90
e-mail : brecheoreade@compuserve.com

Odile Conchou (Afie)
320 ter, route du Bois de Nèfles
97490 Sainte Clotilde
Tél. : 02 62 29 24 07
e mail : odile.conchou@wanadoo.fr

Alain Desbrosse (Afie)
57, rue Gloriette
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 93 07 79
e-mail : a.desbrosse@infonie.fr

Joëlle Dulong (Afie)
Gerea
Bordeaux Montesquieu
33651 Martillac Cedex
Tél. : 05 56 64 82 23
Fax : 05 56 64 83 09
e-mail : gerea@net-time.net

Dominique Feuillas (Afié)
Chemin du Port aux Pavéurs
91450 Etolles
Tél. : 01 60 75 24 78
Fax : 01 60 75 60 87
e-mail : Feuillas@wanadoo.fr

Françoise Gross (écologue)
Rivière Environnement
55, rue du Jardin Public
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 01 82 24
Fax : 05 56 52 27 19
e-mail : francoise.gross2@fnac.net

Corentin Janot (Afié)
Morillon Corvol
2, rue du Verseau
94583 Rungis Cedex
Tél. : 01 49 79 44 44
Fax : 01 46 87 50 82
e-mail : corentin.janot@rmc-france.fr

Christophe Lanceau (Afié)
Beca-Environnement
13, rue Royale
78000 Versailles
Tél. : 01 39 51 82 00
Fax : 01 39 51 63 60
e-mail : beca@worldnet.fr

Odile Le Serre (Afié)
Environnement O
118, rue Emile Beaufils
93100 Montreuil-sous-Bois
Tél./Fax : 01 49 88 07 54

Olivier Lemoine (Afié)
Environnement Vôte
71 bis, avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen
Tél. : 02 35 98 33 00
Fax : 02 35 98 69 50
e-mail :
Environnement.Votre@wanadoo.fr

Brice Mallet (Afié)
14, rue Réberval
75019 Paris
Tél. : 01 42 01 04 64
e-mail : mallet.brice@wanadoo.fr

Eric Montes (Afié)
Gerea
Bordeaux Montesquieu
33651 Martillac Cedex
Tél. : 05 56 64 82 23
Fax : 05 56 64 83 09
e-mail : gerea@net-time.net

Elisabeth Mortamais
(paysagiste conseil)
Agence Magerand-Mortamais
84, rue de Ménilmontant
75020 Paris
Tél. : 01 47 97 16 07
Fax : 01 47 97 84 71
e-mail : magmor@club-internet.fr

Philippe Rossier (Afié)
Cepage
18, rue Jean-Marie Poulmarch
BP 217
94203 Ivry sur Seine
Tél. : 01 46 58 50 00
Fax : 01 46 58 88 33
e-mail : cepage@club-internet.fr

Sylvain Rousseaux (Afié)
Environnement Conseil
61, chemin du Barrage
51000 Chalons en Champagne
Tél. : 03 26 64 05 01
Fax : 03 26 64 73 32
e-mail : environnement.conseil@wanadoo.fr

Gilbert Samel (FFP)
(architecte paysagiste)
11, quai du Pothuis
95300 Pontoise
Tél. : 01 30 38 19 00
Fax : 01 30 38 39 14

Nathalie Surlevé (géographe)
Ecopass
10, avenue de Messine
75008 Paris
Tél. : 01 53 83 30 34
Fax : 01 53 83 30 37
e-mail : nathalie.surleve@grassavoie.com

Philippe Thonon (Afié)
Institut d'écologie appliquée
184, route de Sandillon
45650 Saint Jean le Blanc
Tél. : 02 38 51 90 09
Fax : 02 38 56 63 50
e-mail : iea45@worldonline.fr

La charte de la concertation

PRÉAMBULE

Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement la concertation est devenue nécessaire. Le besoin de concertation est un phénomène de société. La concertation constitue un enrichissement de la démocratie représentative par une démocratie plus participative et induit un changement des mentalités et des comportements. Ce changement de comportement découle également d'une prise de conscience des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage.

La concertation, proposée par la présente charte, doit permettre d'améliorer significativement la participation du public à la conception des projets, y compris lorsque celle-ci est déjà prescrite par des dispositions législatives et réglementaires. Ainsi, avant même la mise en œuvre des obligations réglementaires, le champ demeure libre pour initier une concertation qui procède d'une volonté délibérée des divers partenaires. La présente charte vise à exposer des règles simples pour réussir la concertation.

Les principes et recommandations énoncés ci-après ne sauraient se substituer au respect des procédures existantes et, notamment, à l'enquête publique régie par la loi du 12 juillet 1983, mais visent à en faciliter la mise en œuvre.

La charte de la concertation a pour objectifs :

- de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat ;
- d'améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ;
- de fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement,

LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE CHARTE S'ENGAGENT À EN RESPECTER LES PRINCIPES DANS UN ESPRIT D'OUVERTURE ET D'ÉCOUTE

Article 1 :

LA CONCERTATION COMMENCE À L'AMONT DU PROJET

La démarche de concertation doit commencer lorsqu'un projet est envisagé, sans qu'une décision formalisée soit nécessaire. Si un projet s'inscrit dans une logique d'ensemble, définie dans un schéma, un plan ou un programme, ce document doit également faire l'objet d'une concertation. Toutefois, cette dernière ne saurait limiter la concertation menée autour d'un projet ultérieur à un simple examen de ses modalités d'exécution.

Article 2 :

LA CONCERTATION EST AUSSI LARGE QUE POSSIBLE

La concertation doit associer tous ceux qui veulent y participer, notamment élus, associations et particuliers...

Elle ne se limite pas à la population riveraine du projet, mais s'étend à l'ensemble des populations concernées par ses impacts. Elle doit être menée de façon à susciter la participation la plus active possible.

Article 3 :

LA CONCERTATION EST MISE EN ŒUVRE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

La mise en œuvre de la concertation procède d'une volonté politique. Il incombe donc aux pouvoirs publics (élus, administrations) de veiller à sa mise en œuvre.

Lorsque le maître d'ouvrage n'est pas une autorité publique, il lui faut alors tenir l'autorité compétente informée de son projet et définir avec celle-ci les modalités de la concertation.

Article 4 :

LA CONCERTATION EXIGE LA TRANSPARENCE

Toutes les informations doivent être données aux partenaires de la concertation. Elles portent sur l'opportunité du projet, les options envisagées, les choix techniques et les sites susceptibles d'être concernés. Il convient d'indiquer, dès le début de la concertation, les étapes du processus décisionnel afin que le public sache à quel moment et par qui les décisions sont prises. L'information est complète, accessible aux non-spécialistes, permanente et contradictoire. Des possibilités d'expression sont mises à disposition des intéressés et, notamment, des associations. Il faut également que les documents qui ne font pas l'objet d'une large diffusion soient mis à disposition pour permettre une consultation et une utilisation efficaces par les intéressés.

Article 5 :

LA CONCERTATION FAVORISE LA PARTICIPATION

La concertation a, notamment, pour objet :

- de favoriser le débat ;
- d'échanger les arguments et de rapprocher les points de vue ;
- de favoriser la cohésion sociale ;
- d'améliorer les projets ou de faire émerger de nouvelles propositions.

Le maître d'ouvrage énonce, tout d'abord, les alternatives et les variantes qu'il a lui-même étudiées et les raisons pour lesquelles il a rejeté certaines d'entre elles. Le maître d'ouvrage réserve un accueil favorable aux demandes d'études complémentaires, dès lors qu'elles posent des questions pertinentes, et s'engage, le cas échéant, à procéder à l'étude des solutions alternatives et des variantes.

Article 6 :

LA CONCERTATION S'ORGANISE AUTOUR DE TEMPS FORTS

La concertation est un processus qui se poursuit jusqu'à la réalisation effective du projet et même au-delà si nécessaire. Il est souhaitable que les partenaires de la concertation se mettent d'accord sur un cheminement, marqué par des étapes ou des temps forts, chacun donnant lieu à un rapport intermédiaire.

1^{re} phase : examen de l'opportunité du projet

- contexte global, enjeux socio-économiques ;
- options envisagées, choix technologiques, techniques, économiques ;
- conséquences prévisibles de l'opération sur l'environnement, sur l'économie et sur le mode de vie ;
- bilan coût-avantage.

2^e phase : définition du projet

- examen des variantes ;
- demandes d'études complémentaires ;
- recherche d'éventuelles mesures compensatoires et de garanties de fonctionnement.

3^e phase : réalisation du projet

- mise au point du projet ;
- suivi de la réalisation ;
- suivi des engagements du maître d'ouvrage.

Article 7 :

LA CONCERTATION NÉCESSITE SOU- VENT LA PRÉSENCE D'UN GARANT

Lorsque la présence d'un garant de la concertation se révèle opportune, sa désignation procède d'un consensus aussi large que possible. Le garant de la concertation est impartial et ne prend pas parti sur le fond du dossier. Il est désigné parmi des personnalités possédant des qualités intrinsèques : sens de l'intérêt général, éthique de l'indépendance, aptitude à la communication et à l'écoute. Il suit toutes les phases de la concertation et veille à la rédaction des rapports intermédiaires. Il rédige sa propre évaluation sur la manière dont la concertation a été menée.

Article 8 :

LA CONCERTATION EST FINANCÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Ce coût comprend l'éventuelle indemnisation du garant. Il inclut également les frais engendrés par la mise à disposition des études, l'organisation de réunions publiques, l'information, le financement d'éventuelles contre-expertises ou d'études de variantes.

Article 9 :

LA CONCERTATION FAIT L'OBJET DE BILANS

Le rapport intermédiaire établi par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase de définition du projet et, le cas échéant, l'évaluation de la concertation établie par le garant constituent le bilan de la concertation. Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique, lors qu'une telle enquête est prescrite. A l'issue de la phase de réalisation du projet, le maître d'ouvrage établit un bilan définitif, qui fait l'objet d'une large diffusion.



Pour tout renseignement complémentaire
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
 20, avenue de Segur - 75302 Paris 07 SP

Ce guide est principalement conçu pour les gestionnaires des terrains non bâtis dont sont affectataires les ministères ou établissements publics nationaux qui souhaitent les vendre ou qui envisagent d'en transférer la responsabilité à un autre service de l'État ou à une collectivité territoriale.

Il leur propose une démarche simple, adaptée à leurs besoins et à leurs possibilités techniques et financières. Il les incite à mettre en place une gestion écologique dont la première étape est un diagnostic préalable permettant de cerner d'éventuelles atteintes à l'environnement et de souligner les atouts d'un site.

Cet ouvrage est disponible auprès
de la Documentation du ministère
de l'aménagement du territoire et
de l'environnement
Direction des Etudes Economiques et de
l'Evaluation Environnementale
Tél. : 01 42 19 18 88 Fax : 01 42 19 19 77
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
<http://www.environnement.gouv.fr>

